

L'ILLUSTRATION

Supplément de "La Revue Franco-Américaine"

Vol. 4. No. 2.

Québec, 1er Decembre, 1909.



LA VIERGE ADORANT SON FILS

PAR CARLO DOLCI



[FRANÇOIS BOUCHER]

MADAME JOSEPHE DE SAXE; DAUPHINE, MERE DE LOUIS XVI



SAINT PIERRE MARCHANT SUR LES FLOTS

[SALVATOR ROSA]



ECCE HOMO

[BERNARDINO LUINI]



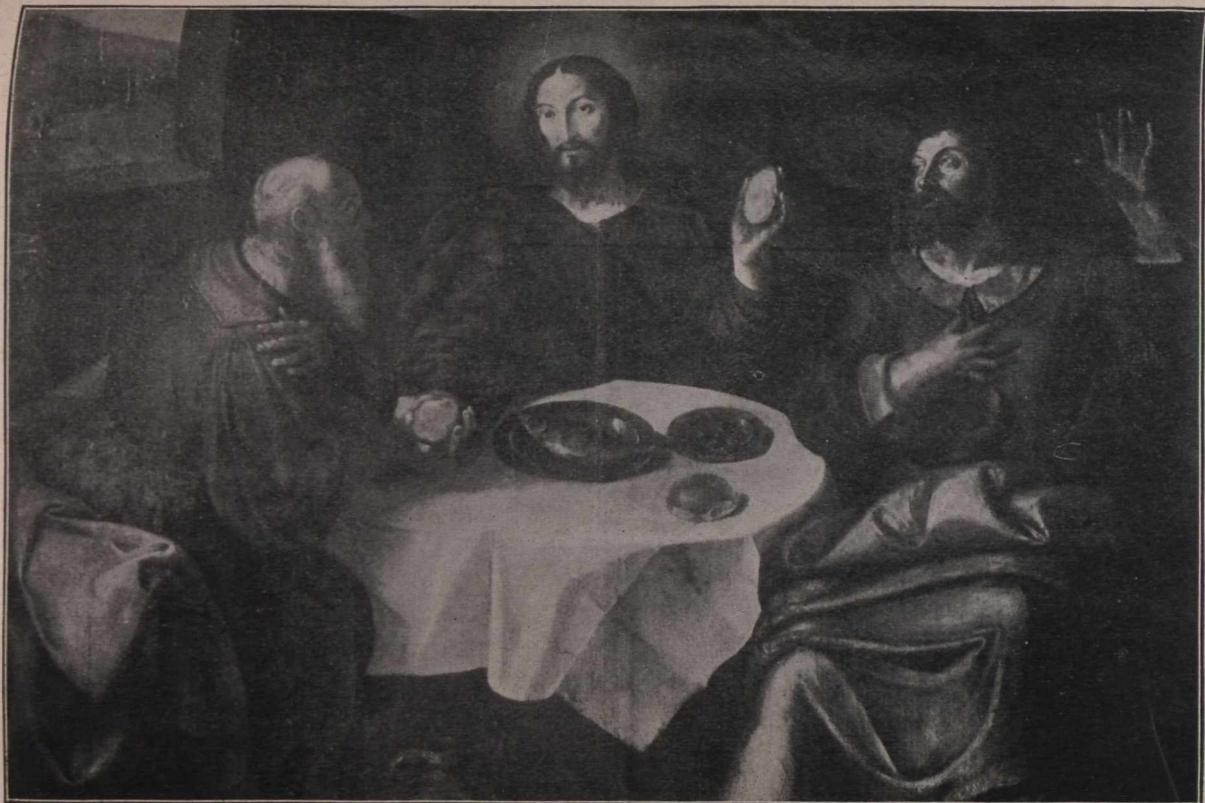
MARINE, PORT D'ITALIE

[CLAUDE JOSEPH VERNET]



[SIGNORELLI]

PORTRAITS DE LUCA SIGNORELLI ET DE FRA BEATO ANGELICO



LE SOUPER A EMMAUS

[LUCA SIGNORELLI]



PORTRAIT DE MADAME DU BARRY [LARGILLIERE]

Le Premier Bébé

*Quand je vis près de toi, dans la blancheur des langes
Notre premier enfant, pour la première fois,
J'eus tout à coup dans l'œil, des fixités étranges,
Des frissons dans la chair, des sanglots dans la voix.*

*O pauvres cœurs humains ! éclaboussés de fange !
" Oui ! disais-je, est-ce bien mon rêve que je vois "*
*J'ai tant d'espoir en Dieu, mais je pensais aux anges,
Tout en baisant le bout de ses beaux petits doigts.*

*Ce n'était presque rien : un paquet de chair rose,
Mais le souffle animait la lèvre à demi-close ;
Et je me sentis pris, candide, triomphant :*

*Et je me demandais, comment une âme humaine,
Contient sans déborder, comme une soupe pleine,
Tant d'amour pour la mère, et d'espoir pour l'enfant.*

Clovis Hugues.

Réponse aux Prétendus Griefs des Catholiques Irlandais du Canada

Contre

Les Catholiques Canadiens-Français du même pays

ou

Réponse à un mémoire daté d'Ottawa, le 17 juin 1905,
et adressé sous forme de lettre à Son Eminence le
Cardinal Merry Del Val, Secrétaire d'Etat
de Sa Sainteté Pie X.

(Suite)

IX

LETTRE IRLANDAISE.

“ Presque tous les désordres sociaux des Canadiens-français proviennent de l’usage et de l’abus des spiritueux ; cependant on n’entend jamais de sermons en français sur l’abstinence totale ou les sociétés d’abstinence totale, bien que les évêques belges, qui ressemblent beaucoup aux évêques canadiens-français par les manières et le tempérament, aient donné l’exemple en ce sens et puissent aujourd’hui se vanter de compter 86,000 tempérants dans la seule ville de Bruxelles.”

“ Il n’est pas impossible qu’une encyclique sur les sociétés de tempérance accomplît une révolution pour le Bien au Canada.”

REMARQUE :

Le clergé canadien, il est vrai, n’est pas *prohibitionniste* ; car il sait qu’il y a une vertu cardinale qui s’appelle Tempérance ; et qu’une erreur manichéenne, c’était d’interdire certains biens naturels comme essentiellement mauvais : de sorte que le prêtre canadien-français ne croit pas nécessaire, pas même conforme à la droite raison et à l’esprit de l’Eglise, de

proscrire *en elles-mêmes* les boissons alcooliques. Mais il en interdit l'usage, et *sub gravi*, à tous les malheureux pour qui ces boissons sont une occasion prochaine de péché mortel ; et il conseille et recommande l'abstinence totale pour l'édification commune. Il s'efforce de limiter et de régulariser, par tous les moyens légitimes, la vente des spiritueux, afin de diminuer les occasions de faute.

Mais comment oser dire qu'il n'y a jamais de sermons français sur l'abstinence, lorsque, à notre connaissance personnelle, le contraire a lieu et que même des évêques des provinces ecclésiastiques de Québec, de Montréal et d'Ottawa ont publié sur cette question des mandements qui ont été signalés ou reproduits par les journaux du pays ? Et qui donc a organisé les Sociétés de Tempérance dans la plupart de nos familles ? Par qui ont été prêchées il y a 50 ans, et plus que jamais de nos jours, les retraites de Tempérance ? Ce sont là des faits de notoriété publique : l'assertion irlandaise est une misérable calomnie.

Plusieurs conciles de Québec, par ex. le Ve (1873) et le VIIe (1886), ont porté des décrets touchant ce grave sujet de la Tempérance. Et le 8 avril 1875, sur la demande des Pères du Ve concile de Québec, le Saint-Père a accordé de nouveau et à perpétuité les indulgences accordées en 1852 sur la prière de Mgr Turgeon, arch. de Québec, aux sociétés de Tempérance, mais à la condition qu'on y fit ni vœu ni serment et que la violation de la promesse de s'abstenir de boissons enivrantes ne fût pas tenue pour un péché : "*Dummodo nullum in eis fiat votum aut juramentum, et promissio abstinendi a vino aliisque potionibus inebriantibus ita emittatur ut ejus violatio non sit peccatum.*" "Tous, dit l'arch. de Québec dans son Mandement No. 45, devraient faire partie de ces admirables sociétés (de Tempérance) : les gens sobres pour se conserver, pour donner l'exemple, pour encourager la conversion des ivrognes ; les intempérants, pour briser la chaîne de leurs iniquités et de leurs habitudes, pour réparer le passé et s'affermir dans leurs bonnes résolutions."

On peut encore se demander pourquoi l'auteur irlandais cite ici le cas de Bruxelles.

Malheureusement les Canadiens-Français s'exposent à de graves abus en fait d'intempérance et les Irlandais peut-être plus encore que les autres.

Les autorités civiles peuvent avoir à se faire de sérieux reproches à ce sujet.

L'Encyclique que demandent les Irlandais paraît moins nécessaire qu'un mot du Saint-Siège sur notre triste situation scolaire ; mais une Encyclique ferait aussi sans doute du bien à ces bons Irlandais, qui la sollicitent pour leurs voisins les Canadiens-Français.

X, XI, XII, XIII

LETTRE IRLANDAISE.

“ Un autre moyen d'améliorer la jeunesse et de la soustraire aux influences pernicieuses, moyen que les évêques et les prêtres canadiens-français ne semblent pas appuyer. c'est l'athlétisme. Il s'ensuit que, dans les nombreux clubs athlétiques de cette ville, on compte à peine quelques noms canadiens-français. Cependant les catholiques de langue anglaise sont d'accord sur ce point, savoir, que rien ne forme aussi bien une jeunesse saine et vigoureuse que les exercices des sociétés de gymnastiques. Les jeunes gens de langue anglaise, privés de ces lieux, de réunion, seraient exposés aux tentations auxquelles succombent tant de Canadiens-Français à cause du manque de salles de récréation. Ce sont, là, les rares réunions où tout le monde se rencontre sur un pied d'égalité. L'homme cultivé comme celui qui manque d'éducation peut causer de jeux et sports et s'intéresser mutuellement ; et le second, flatté par cette association avec ses supérieurs, laisse immédiatement de côté ses anciens compagnons de buvette pour consacrer ses loisirs aux exercices athlétiques. L'homme qui ne connaissait pas même les noms des principaux journaux, se sent d'abord attiré par les feuilles illustrées dès qu'il entre dans un gymnase, et de la partie illustrée il passe assez vite à la lecture sérieuse. Au contraire, qu'on eût voulu l'entraîner dans une salle de lecture ou dans une bibliothèque, sans le tenter par l'attrait du gymnase, il n'y aurait certainement jamais mis les pieds.

“ Les évêques canadiens-français semblent n'avoir pas apprécié ce moyen de guider et d'attirer les jeunes gens que l'Eglise elle-même ne saurait atteindre. Cela tient sans doute à ce que ces évêques, durant leur jeunesse, n'ont pas été habitués au développement physique, ni beaucoup impressionnés par les idées anglaises sur l'éducation, bien qu'ils voient tous les jours—comme Votre Eminence a dû le remarquer Elle-même au Canada—que, par suite de cette éducation, la moyenne des Canadiens Anglais, non affectés par l'influence des Canadiens-Français, a plus de succès dans les affaires ou dans le monde, vit mieux et exerce sa religion d'une manière plus pratique que la moyenne des Canadiens-Français.

“ Avec ces conceptions différentes de l'éducation au foyer et en dehors du foyer, les Catholiques de langue anglaise peuvent difficilement s'enthousiasmer d'un mouvement éducationnel quelconque dirigé par un évêque canadien-français ou y avoir une pleine confiance, quand on a la preuve si fréquente que les résultats de pareils mouvements ne sont pas aussi satisfaisants dans ces cas que ceux que l'on obtient avec des gens pensant à la manière anglaise. Ils suivent quand même leur évêque, mais c'est seulement à cause du respect qu'ils portent à sa dignité et par considération pour les commandements de l'Eglise.”

REMARQUE :

a). Ces quatre paragraphes ne présentent guère qu'une seule et même idée. Notre Irlandais, épris de ce qu'il appelle *la manière anglaise*, chante les avantages, inappréciables selon lui, la nécessité même et les effets merveilleux des exercices gymnastiques comme moyen d'éducation. Nous venons de l'entendre.

A l'en croire, il suffirait presque d'enseigner ou plutôt de faire pratiquer la gymnastique pour former des hommes complets, supérieurs, voire même des intellectuels hors ligne, de grands laïques, de grands missionnaires, de grands évêques : *Risum teneatis, amici!*

b). La simple lecture de la longue citation ci-dessus aura au moins un avantage, celui de montrer quelle mentalité on peut se faire en fréquentant des clubs *mixtes*, comme ceux que l'on dit exister à Ottawa. C'est là, évidemment, que l'auteur de la *Lettre irlandaise* s'est formé.

Le plus amusant de l'affaire, c'est qu'on entend nous proposer ici un modèle, une sorte de procédé infallible, de belle formation. Mais en fait d'éducation, c'est, direz-vous, de l'américanisme, du modernisme, etc. Oui, un mélange de tout ce que vous voudrez, si ce n'est de bon sens pratique et d'esprit chrétien. C'est par ses facultés supérieures, par son intelligence et sa volonté, que l'homme s'élève au-dessus de la brute, non par la force physique.

c). Néanmoins, nous l'avouons, l'athlétisme a du bon : comme exercice physique, disons même que c'est excellent, à une condition toutefois, c'est qu'on le tienne dans des limites raisonnables ; ainsi en faisons-nous dans nos maisons d'éducation, à Québec, à Montréal, à Ottawa, à St-Boniface, etc. *Est modus in rebus.*

L'homme physique n'est pas tout l'homme : encore une fois, l'homme, c'est surtout une intelligence et une volonté ; et son éducation doit consister principalement dans le développement de ces deux facultés maîtresses.

Notre Irlandais insiste sur les avantages des clubs de jeunes gens, des clubs *mixtes*, comme à Ottawa. Or, le prêtre canadien-français n'approuve pas ces réunions mixtes, et pour cause. En effet, sans mentionner d'autres inconvénients, les membres y sont souvent, même en majorité, protestants ; leurs bibliothèques sont presque toujours dangereuses ; et il n'est pas rare

que la franc-maçonnerie s'y glisse et que, par ses adeptes, elle y cherche des recrues. Bref, il y a, là, très souvent, sinon toujours, un péril pour la morale, au moins un danger pour la foi. Voilà pourquoi le clergé canadien-français ne favorise point ces sortes de réunions. A-t-il tort ?

Mais s'il s'agit de réunions catholiques, d'associations catholiques, oh ! alors nos prêtres les favorisent de toute manière : ils en fondent même où il n'y en a point déjà ; et voilà comment, à part nos congrégations de la Ste Vierge, qui sont aussi des associations, on peut compter partout, dans nos villes, dans nos villages et jusque dans nos campagnes, tant d'associations connues sous divers noms, telles que *l'Alliance Nationale, la Société St-Jean-Baptiste, la C. M. B. A., l'Union Catholique, l'A. C. J. C.*, etc., etc. : toutes sociétés, que non pas seulement les prêtres, mais les évêques canadiens-français encouragent de toutes leurs forces. Il y a pourtant une différence assez notable entre les associations catholiques et les associations mixtes : et tout catholique devrait le comprendre !

Les gens formés à *l'anglaise*, c'est-à-dire d'après l'idéal mondain de notre Irlandais, réussissent mieux, dit-il, dans les affaires ; font mieux leur chemin dans le monde.—Rien d'étonnant ; ils concentrent toute leur attention et toute leur énergie sur les choses d'ici-bas. Ils oublient seulement *l'Unum porro necessarium*.

Mais comment des gens habiles à la gymnastique, formés à *l'anglaise*, exercent leur religion d'une manière plus pratique : voilà un mystère qui reste à expliquer. Chose certaine, les vocations au sacerdoce et à l'état religieux se font de plus en plus rares chez nos Irlandais. Que leur idéal en éducation vienne à se répandre, force sera bien avant longtemps de fermer nos maisons religieuses, nos instituts de charité, même nos églises.

L'idéal catholique est tout autre ; autres aussi sont les moyens d'y tendre.

La famille est un sanctuaire ; en dehors du foyer comme au foyer, à l'école, partout, il faut suivre l'enfance et la jeunesse et les tenir dans une atmosphère catholique, dans une atmosphère d'idées saines et de piété, comme des enfants de Dieu destinés à un bonheur céleste : tel est l'enseignement que nous donne l'Eglise par la bouche de ses PONTIFES.

XIV

LETTRE IRLANDAISE.

“ Cette situation est particulièrement frappante à Montréal, où les Catholiques de langue anglaise qui versent aux fonds scolaires une somme de \$50,000, n’ont la permission de dépenser que \$10,000 dans leurs écoles, et cela conformément aux idées canadiennes-françaises. Cependant, bien que soumis à une appropriation oppressive, ils continuent à lutter pour avoir des écoles meilleures et plus nombreuses avec des professeurs plus capables, en dépit de l’opposition des autorités ecclésiastiques canadiennes-françaises.”

REMARQUE :

Encore une autre accusation des catholiques irlandais, qui porte à faux.

Les Irlandais de Montréal ne sont victimes d’aucune injustice.

La taxe des écoles est prélevée sur la propriété foncière ; elle est la même pour tous les catholiques.

La somme des taxes scolaires des Irlandais (\$50,000 par année) est toute dépensée pour leurs propres écoles.

D’ailleurs, si injustice il y avait, l’injustice ne saurait être attribuée aux autorités ecclésiastiques.

Une preuve détaillée et convaincante que les bons Irlandais catholiques se rendent coupables, ici, d’un nouveau mensonge, peut se lire dans la lettre suivante :

LES CANADIENS-FRANÇAIS DE MONTRÉAL ACCORDENT AUX ÉCOLES CATHOLIQUES ANGLAISES, NON PAS DIX MILLE PIASTRES, MAIS CINQUANTE MILLE PIASTRES PAR ANNÉE.

Montréal, 1er septembre 1908.

A M. JULES FOURNIER,
Directeur du *Nationaliste*,
Montréal.

Mon cher directeur,

J’ai lu avec attention ce que vous appelez tout à la fois un “ document significatif ” et “ un libelle ”.

De ces deux derniers titres le dernier est le plus juste ; et j’ai vraiment peine à croire que le personnage qui a signé ce mensonge soit un des collègues de M. Laurier dans le cabinet fédéral.

Vraiment il faut avoir la tête bien légère, ou n’en avoir pas du tout, pour oser écrire des choses pareilles. Peut-être trouvera-t-on un motif à ces calomnies, si l’on considère que tous les moyens sont bons, aux yeux de certains gens, quand il s’agit de décrier les Canadiens-Français.

Un passage m’a particulièrement frappé dans cette lettre comme étant en contradiction flagrante avec les rapports officiels.

C’est celui-ci :

“ The situation is markedly noticeable in Montreal, where English-speaking Catholics contribute \$50,000 in school taxes and are allowed to spend only about \$10,000 on their schools according to French Canadian ideas of fitness, although under such oppressive appropriation they still continually strive for more numerous and suitable schools and more efficient teachers although always opposed by French Canadian ecclesiastical powers.”

Comme je ne voudrais pas répondre à la légère à une telle accusation, je me suis donné la peine de vérifier si les catholiques anglais de Montréal paient bien en effet \$50,000. J'ai donc ouvert le “ Rapport financier de la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal ” pour me renseigner avec exactitude et j'ai d'abord constaté que les Anglais paient bien \$50,149.90.

Mais j'ai voulu voir aussi combien la Commission Scolaire dépense d'argent pour les écoles anglaises catholiques ou pour les Anglais qui suivent les cours dans les écoles bilingues. Or voici ce que je trouve en ouvrant le rapport financier de l'année 1906-07 ; il ne diffère pas substantiellement de celui de 1904-05, que notre homme aurait pu consulter avec fruit avant d'écrire.

Nous prenons simplement la paroisse de Sainte-Anne qui a trois écoles absolument anglaises. La Commission a dépensé \$5,724.50 pour l'école des garçons (Frères) ; \$3,447.67 pour l'école des filles (Sœurs de la congrégation) ; \$840.60 pour la petite école Saint-Alphonse, près du pont Victoria, pour garçons et filles. Cette paroisse reçoit donc à elle seule presque les \$10,000 dont parle le mémoire. (Voir Rapport financier 1906-07, page 22). Mais il y a bien d'autres écoles exclusivement anglaises que je veux nommer tout de suite en présentant dans un petit tableau la somme allouée à chacune :

Ecole Saint-Patrice (filles).....	\$3,349 85
Ecole Sainte-Marie (filles).....	2,540 18
Ecole Sainte-Agnès (filles).....	3,048 96
Ecole de Madame Mackey-Wolfe.....	1,260 50
Ecole de Melle Cronin.....	766 25
Ecole de Melle Champion.....	484 75
Ecole de Melle McDonnel.....	818 75
Ecole de Melle Stephens.....	476 75
	<hr/>
	\$12,345 99

Nous avons en outre, à Montréal, des écoles bilingues dans lesquelles se trouvent des classes exclusivement anglaises. Il m'est agréable de les énumérer, en calculant ce que coûtent les classes anglaises qui y sont en exercice :

Ecole St-Gabriel et Chauveau (5 classes anglaises sur 16).....	\$2,195 70
Ecole Notre-Dame des Anges (filles, 4 classes anglaises sur 7)....	1,391 64
Ecole Saint-Louis (filles, 2 classes anglaises sur 9).....	689 62
Ecole Saint-Charles (3 classes anglaises sur 6).....	1,096 43
Ecole St-Jean l'Évangéliste (7 classes anglaises sur 18).....	2,063 41
Ecole Olier (garçons, 2 classes anglaises sur 11).....	2,302 00
	<hr/>
	\$9,738 80

Restent encore trois écoles dont je n'ai rien dit et qui reçoivent pourtant un fort contingent d'élèves anglais, soit environ la moitié :

Ecole Sarsfield.....	\$14,564 75
Ecole Belmont.....	11 445 77
Ecole Édouard Murphy.....	2,755 00
	<hr/>
	\$35,775 52

Ces trois dernières maisons d'éducation sont organisées pour nos compatriotes de langue anglaise, et c'est la langue anglaise qui y est le plus en honneur. Il est vrai qu'un bon nombre d'élèves de langue française s'y rendent surtout pour apprendre l'anglais ; mais on peut dire que la moitié de la somme dépensée dans ces écoles l'est pour nos compatriotes de langue anglaise.

Cela fait encore \$17,887.75.

Additionnons maintenant et nous arriverons au joli total d'environ \$49,000 de dépenses annuelles ; et que dire ensuite des sommes votées aux trois écoles anglaises de Ste-Anne, de Ste-Agnès et St-Gabriel (\$36,000) ?

Le mensonge est par trop évident : ce mémoire est d'un malhonnête homme ou d'un inconscient.

On parle ensuite, dans le passage que je cite plus haut, des autorités ecclésiastiques canadiennes-françaises, qui s'opposeraient au légitime désir des Anglais catholiques d'avoir des écoles conformes à leurs tendances ancestrales. Mais ici encore il y a soit malice voulue, soit ignorance crasse.

Tout le monde sait bien que la Commission des Ecoles Catholiques est un corps composé de neuf membres, dont trois laïques nommés par le gouvernement provincial, trois laïques nommés par le Conseil de Ville, et trois prêtres nommés par l'Archevêque de Montréal.

Cette Commission comprend donc six laïques et trois ecclésiastiques, et il y a toujours trois Irlandais sur les neuf membres. Que vient donc faire en la matière cette sortie contre les *French Canadian Ecclesiastical Powers* ? Agrérez, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments dévoués.

UN ANCIEN COMMISSAIRE DES ECOLES CATHOLIQUES.

XV

LETTRE IRLANDAISE.

“ Les catholiques de langue anglaise sont aussi fidèles envers l'Eglise que les Canadiens-Français et ils versent proportionnellement trois fois plus d'argent que les Canadiens-français aux fonds ecclésiastiques. Il leur arrive fréquemment de supporter presque seuls l'église d'une paroisse dont la majorité est canadienne-française et le curé de même nationalité ; mais ils sont d'avis que de telles charges ne devraient pas leur être imposées dans les nouvelles provinces, où il est particulièrement évident que les idées anglaises doivent prédominer. Des évêques de nationalité et de langue anglaises, naturellement plus en accord avec leurs vues, donneraient certainement à l'Eglise des diocèses plus prospères, étant donné qu'ils seraient plus acceptables aux citoyens d'autres religions et d'autres races et plus conciliants envers le gouvernement du jour.”

REMARQUE :

Faut-il répéter encore ici que, par “ *les catholiques de langue anglaise* ”, il faut entendre *les catholiques irlandais* ?

Nous ne voudrions certes pas affirmer que de *parti pris et intentionnellement* les Irlandais catholiques du Canada généralement professent envers l'Eglise un attachement et une loyauté moindres que les catholiques canadiens-français, surtout depuis que ceux-ci ont été, hélas ! terriblement infectés de la peste du

libéralisme. Néanmoins, c'est un fait, attesté par tous les gens bien renseignés, qu'il y a autant et même plus de vrai libéralisme chez nos Irlandais d'Ontario et des autres provinces que chez les Canadiens-Français. Qu'on en juge par la difficulté qu'il y a d'y établir et d'y supporter des écoles *séparées*, des *écoles catholiques* : difficultés qui, très souvent, nous le savons, ne viennent pas, hélas ! des laïques seulement.

Et cela s'explique parfaitement par les plus fréquents rapports qu'ont les Irlandais avec les protestants et par les feuilles et autres publications anglaises neutres ou positivement protestantes qu'ils reçoivent des Etats-Unis. Il est à peine croyable combien rapidement la mentalité même du prêtre, s'il n'est pas sur ses gardes, peut changer du tout au tout par suite de ses lectures et de ses rapports avec des intimes.

La générosité des Irlandais est connue. Mais celle des Canadiens-Français, pour être moins éclatante, est pourtant remarquable ; témoin leurs églises, leurs écoles et leurs institutions de charité qui—pour dire le moins—ne le cèdent en rien aux établissements religieux des Irlandais et très souvent les surpassent.

Si quelque part, pour supporter les églises notamment, les Irlandais font plus que les Canadiens-Français, le cas doit être rare et non pas *fréquent*, comme l'affirme l'auteur de la *Lettre irlandaise* ; car, enfin, chose certaine et bien connue, dans le diocèse d'Ottawa, par exemple, les paroisses en général les moins prospères et les plus obérées de dettes sont précisément les paroisses irlandaises.

En tout cas, dire que " les Irlandais versent proportionnellement trois fois plus d'argent que les Canadiens-Français aux fonds ecclésiastiques " est plus qu'une exagération : l'affirmation, pour ne pas dire plus, frise le mensonge.

Quant à l'assertion que les idées anglaises sont destinées à prédominer dans l'Ouest Canadien, c'est une chose qui est loin d'être évidente pour tout le monde. Nous avons déjà, appuyé sur l'histoire, exprimé une opinion contraire ; et les recensements nous donnent raison.

La phrase irlandaise de la fin dit que " des évêques anglais " (entendez *irlandais*) " seraient plus acceptables aux citoyens des autres religions et des autres races et plus conciliants envers le gouvernement du jour. " Cette assertion constitue, à notre humble avis, la plus sanglante injure qui puisse être jetée à la face d'évêques catholiques.

XVI

LETTRE IRLANDAISE.

“ Les Catholiques de langue anglaise sont chaque jour plus mécontents de ces griefs dont ils souffrent depuis longtemps. Nous attirons l'attention de Votre Eminence sur quelques-uns d'entre eux, et nous avons l'espoir qu'après y avoir réfléchi, Votre Eminence pourra tenir compte de ces faits dans ses recommandations relativement aux titulaires des nouveaux sièges épiscopaux. Les mêmes observations pourront guider Votre Excellence relativement à la nomination d'un évêque de langue anglaise dans la Province de Québec, pour prendre part aux délibérations dans les conseils de l'Eglise. Il y a dans la Province de Québec presque autant de catholiques de langue anglaise sans évêque et même sans chanoine de leur langue, qu'il y a de Canadiens-Français dans Ontario où ceux-ci ont trois évêques de leur nationalité, bien que dans Kingston et Pontiac ils soient en infime minorité. Dans la ville d'Ottawa seulement, il y a 35,124 catholiques autres que les Canadiens-Français.”

“ Je demeure en toute déférence et toute soumission envers Votre Excellence.”

(Signature).

“ Ottawa, 17 juin 1905.”

REMARQUE :

Examinons les assertions suivantes de la *Lettre irlandaise* :

1° Les catholiques de langue anglaise (c'est-à-dire les catholiques *irlandais*) sont chaque jour plus mécontents des griefs dont ils souffrent depuis déjà longtemps ;

2° Prière au Cardinal, secrétaire d'Etat, de recommander des évêques de langue anglaise (des évêques *irlandais*) pour les sièges épiscopaux du Nord-Ouest canadien et aussi un évêque *irlandais* pour la province ecclésiastique de Québec ;

3° Il y a dans la province (civile) de Québec presque autant de catholiques de langue anglaise sans évêque et même sans chanoine de leur langue, qu'il y a de Canadiens-français dans Ontario ;

4° Les Canadiens-français ont trois évêques de leur nationalité dans Ontario, bien que dans Kingston et Pontiac ils soient en infime minorité ;

5° Dans la ville d'Ottawa seulement, il y a 35,124 catholiques autres que les Canadiens-français.

1° Il existe un moyen fort simple de faire cesser le mécontentement des Irlandais, le voici : Que les meneurs cessent d'exciter leurs compatriotes en leur parlant de griefs imaginaires.

Et en supposant que leurs griefs fussent réels, les mêmes meneurs pourraient rappeler à leurs compatriotes l'exemple des diocèses de Chatham, d'Alexandria et du Sault-Ste-Marie, où les catholiques français, bien qu'en grande majorité, sont gouvernés par des évêques de langue anglaise.

2° Au lieu de prier le Cardinal secrétaire d'Etat de recommander la nomination d'un évêque irlandais pour la Province de Québec et d'évêques irlandais pour les sièges épiscopaux du Nord-Ouest canadien où les catholiques de langue anglaise ne sont encore qu'une faible minorité et forment à peine deux ou trois groupes de quelque importance, ne conviendrait-il pas de prier Son Eminence de recommander un évêque canadien-français pour les provinces ecclésiastiques de Kingston et de Toronto et aussi des évêques de langue française pour les sièges épiscopaux de Chatham, d'Alexandria et du Sault-Ste-Marie qui sont déjà, en si forte majorité, français d'origine acadienne ou canadienne ?

3° Il y a dans la Province de Québec 92,000 catholiques de langue anglaise et plus de 1,320,000 Canadiens-Français ; et, dans Ontario, 209,000 catholiques de langue anglaise et 161,000 Canadiens-Français. Cela fait, dans Québec, un catholique de langue anglaise pour 14 Français ; et, dans Ontario, 1 catholique de langue française pour 1½ catholique de langue anglaise. Voilà ce que nos Irlandais appellent *presque une égalité* : " Il y a presque autant " (nearly as many) !

4° On ne saurait dire avec vérité que les Canadiens-français ont dans Ontario trois évêques de leur nationalité.

D'abord, Mgr Gauthier, archevêque de Kingston, n'a guère de français que le nom. Né dans Ontario, il est Anglais par sa langue et son éducation. Sa mère est écossaise : et les membres de sa famille ne comprennent pas même le français.

Quant à Mgr Lorrain et à Mgr Duhamel, ils ont leur siège, il est vrai, dans Ontario, mais leur juridiction s'étend sur une partie considérable de la Province de Québec : et la majorité de leurs diocésains est de langue française.

Ainsi Mgr Lorrain, évêque de Pembroke, compte, parmi les fidèles de son diocèse, 4,000 Indiens, 2,000 Polonais, 16,000 catholiques de langue anglaise et 20,000 de langue française ; et Mgr Duhamel, archevêque d'Ottawa, 32,000 de langue anglaise et 124,000 de langue française, en 1901. Quelques-uns, nous le savons, ont prétendu qu'aujourd'hui, dans la partie du diocèse d'Ottawa, située dans Ontario, les catholiques de langue anglaise égalent au moins, en nombre, les catholiques de langue française : ils sont dans l'erreur ; car le rapport annuel des curés donne en 1909, pour cette partie-là du diocèse d'Ottawa, 14,165 familles catholiques, dont 3,194 de langue anglaise et 10,251 de langue française.

Et les prêtres sont, dans Pembroke, 23 de langue française

contre 13 de langue anglaise : et, dans Ottawa, 236 de langue française contre 30 de langue anglaise.

Pour les chanoines, les Irlandais se trompent encore : car, déjà en 1905, il y avait les chanoines O'Donnell, de St-Hyacinthe, Sloan et Corkery, d'Ottawa ; et, aujourd'hui, O'Mara, de Montréal.

5° Enfin, dire que, dans la ville d'Ottawa, les catholiques, autres que les Canadiens-français, sont au nombre de 35,124 n'est pas seulement une fausseté, c'est une véritable imposture.

Voici d'abord les chiffres du recensement officiel pour la ville d'Ottawa :

Canadiens-Français :	Italiens :	Irlandais :	Total
19,027	305	9,193	30,525

Où l'auteur Irlandais (qui toujours parle au nom de ses compatriotes) a-t-il été prendre les chiffres fantaisistes cités plus haut ?

Les données du recensement officiel sont confirmées par les rapports des paroisses d'Ottawa présentés à l'Ordinaire par les différents curés.

<i>Paroisses françaises :</i>		<i>Paroisses anglaises :</i>	
Cathédrale.....	8,355	St-Patrice.....	3,972
St-J.-Bapt.....	3,670	St-Joseph.....	2,000
Ste-Anne.....	2,290	Ste-Brigide.....	1,982
St-François-d'Assise..	2,240	Bayswater.....	733
S-Cœur.....	1,544		
Ste-Famille.....	913		
<hr/>		<hr/>	
Total.....	19,012	Total.....	8,687

Comme on l'aura remarqué, l'auteur Irlandais affecte de croire le Délégué, Mgr Merry del Val, parfaitement au courant de la situation canadienne et de l'histoire du Canada dans tous ses détails. C'est beaucoup supposer dans un homme qui n'a passé que quatre mois dans ce vaste pays, en supposant même que le Délégué aurait bien employé le temps et prêté à tous une oreille également attentive.

Nous pourrions ajouter encore à ce que nous avons dit jusqu'ici : mais cela suffit.

Et maintenant, nous le demandons à tout esprit honnête et

impartial : Que reste-t-il de toutes les affirmations gratuites, mensongères ou calomnieuses du *Mémoire irlandais*?—Rien, absolument rien.

CONCLUSION

COUP D'ŒIL GÉNÉRAL.—RÉFLEXION FINALE

Coup d'œil général sur la population de l'Eglise du Canada

Un coup d'œil général sur la population de l'Eglise du Canada ne sera pas inutile ici, croyons-nous.

I.—Il y avait au Canada (recensement officiel de 1901), sur 5,371,300 âmes, une population catholique de 2,229,600, dont 1,666,000 Canadiens-français (y compris les 14 mille Métis français) et 430,000 catholiques de langue anglaise (la plupart Irlandais) ; le reste se distribue entre les autres nationalités : Polonais : Ruthènes, Hongrois, Belges, Italiens, Sauvages, etc.

Mais parmi les Sauvages, un bon nombre parlent le français.

Soit 1,666,000 Canadiens-français (tous catholiques) et 430,000 catholiques de langue anglaise : c'est-à-dire que les catholiques de langue anglaise sont à peine 1-5 de la population catholique totale. Et ce un cinquième est représenté dans la hiérarchie par 4 archevêques et 10 évêques ; et les quatre cinquième par 4 archevêques et 15 évêques.

II.—De plus, il y a 3 diocèses, en grande majorité français, gouvernés par des prélats de langue anglaise, savoir :

1°. ALEXANDRIA (Ontario) : 23,634 catholiques ; dont 14,431 Canadiens-français et 8,203 Irlandais, Ecossais, Italiens, etc.

Donc, dans ce diocèse, les catholiques de langue anglaise sont à peine le tiers ($\frac{1}{3}$).

2°. CHATHAM (New-Brunswick) : 66,449 catholiques ; dont 51,441 de langue française et 15,038 Irlandais et autres.

Ici, les catholiques de langue anglaise ne sont donc pas le quart ($\frac{1}{4}$).

3°. SAULT-STE-MARIE (Ontario) : 26,064 catholiques ; dont 20,090 Canadiens-français et 5,974 Irlandais, Polonais, etc.

Donc, dans ce diocèse, les catholiques de langue anglaise sont, à peine, le cinquième ($\frac{1}{5}$).

III.—Et, dans quatre autres diocèses, la proportion en faveur des catholiques d'origine française pour être moins forte est encore considérable ; car les Acadiens et les Canadiens-français y sont presque la moitié : et ils sont gouvernés par des évêques de langue anglaise.

Ainsi à :

HALIFAX (N.-E.), Acadiens et Canadiens-français : 22,000 sur 54,301 catholiques.

CHARLOTTOWN (I. P. E.), Acadiens et Canadiens-français : 19,187 sur 51,258 catholiques.

ST. JEAN (N.-B.), Acadiens et Canadiens-français : 28,686 sur 59,049 catholiques.

LONDON (Ontario) Canadiens-français : 28,281 sur 59,384 catholiques.

N. B.—Et n'oublions pas que les chiffres de la majorité comprennent non seulement les catholiques de langue anglaise (Irlandais et Ecossais), mais encore les Italiens, les Polonais, les Syriens, &c.

IV.—Lorsque l'on considère ces chiffres et que l'on entend les plaintes des Irlandais contre les prétendus empiètements des catholiques français, et leurs réclamations soit pour obtenir une plus large représentation dans la hiérarchie, soit pour exercer une influence plus considérable dans l'Eglise du Canada, on est stupéfait : et on se demande tristement quel motif peut pousser à de telles prétentions, et porter à prendre des moyens si contraires à la vérité. Car non seulement la nationalité irlandaise occupe la place qu'elle peut revendiquer légitimement, mais elle s'est encore imposée d'une façon exorbitante ; et elle se maintient, par de lamentables procédés, dans des postes qui ne lui reviennent à aucun titre.

Mais l'étonnement est à son comble, lorsqu'on se rappelle ce qu'ont fait les Canadiens-Français pour voler au secours des malheureux Irlandais, par exemple, en 1847.

Il y eut " près de 100 mille de ces infortunés que la famine " et la peste chassaient de leurs foyers et jetaient sans res-

"sources sur un sol qui n'était pas préparé à les recevoir...
 "Un grand nombre succombèrent avant d'avoir pu toucher
 "au port hospitalier... Presque tous les autres portaient
 "dans leur sein, en abordant à nos rivages, le germe de la
 "contagion... Les hôpitaux temporaires élevés à la hâte
 "pour recueillir les malades furent bientôt tellement encom-
 "brés que l'épidémie prit un caractère effrayant en multi-
 "pliant les victimes. Nous parlons surtout des scènes la-
 "mentables qui se passaient à la porte de notre ville (Mont-
 "réal) et jusque sur nos quais." (Quelque chose de sem-
 "blable, on le sait, se passait à la *Grosse-Île*, en bas de Québec)...
 "Des prêtres accoururent sur la brèche ; et là, postés en face
 "de la mort, luttant contre elle et prêts à recevoir ses coups,
 "ils sauvaient du moins les victimes pour une existence
 "meilleure, en attendant qu'ils succombassent eux-mêmes.
 "Huit prêtres moururent à Montréal, victimes de leur zèle,
 "entre autres, M. le grand-vicaire H. Hudon et plusieurs
 "autres du Séminaire de St-Sulpice, de l'Evêché," (le Père
 "Dumerle et autres Pères Jésuites dont les noms nous échap-
 "pent)... "Mgr Bourget, évêque de Montréal, marcha lui-
 "même à la tête de ses prêtres, sur ce théâtre d'abnégation
 "sacerdotale et de catholique dévouement... Les Religieuses
 "des trois communautés consacrées dans notre ville au sou-
 "lagement des infirmités humaines, s'offrirent spontanément
 "pour braver la maladie et la mort, en leur disputant leurs
 "victimes... Soixante et onze Religieuses furent frappées par
 "la contagion et treize succombèrent..."

Voilà ce que racontait, l'année suivante (1848), un témoin
 oculaire, le R. P. Martin, S. J., dans son *Manuel du Pèlerin
 de Notre-Dame de Bon-Secours, à Montréal*. (Voir pp. 26, 27 et
 28).

Nous avons, encore vivant parmi nous aujourd'hui, des
 concitoyens qui ont pu voir ces scènes de désolation et l'héroïque
 dévouement de nos prêtres, de nos Religieuses et de notre
 saint Evêque Bourget en faveur des pauvres Irlandais. Un
 grand nombre d'orphelins irlandais furent adoptés par les
 familles canadiennes-françaises. Nos collègues en reçurent
 aussi chacun 5 et plus, auxquels ils donnèrent l'éducation
 gratuitement.

Ce sont surtout nos compatriotes, avancés en âge aujour-
 d'hui mais se souvenant encore du passé et particulièrement
 de l'année 1847, qui se demandent comment expliquer la

conduite de nos Irlandais envers les Canadiens-français depuis cette époque.

Les habitants de l'Irlande sont pourtant renommés pour leur esprit de foi. Et leur nature ardente et généreuse se rapproche beaucoup du caractère français. On comprend parfaitement, dès lors, les liens de profonde sympathie qui s'établissent si vite entre l'Irlandais et le Français de France et les tiennent étroitement unis l'un à l'autre. On se demande donc comment expliquer le fait singulier et pourtant incontestable que les Irlandais—nous parlons de la règle, qui a ses exceptions—sentent comme naturellement plutôt de l'éloignement et une sorte d'antipathie pour les Canadiens-Français. Encore une fois, comment expliquer ce phénomène—car c'en est un—Assurément, les Canadiens-Français ne sont pas sans défauts; ils peuvent avoir des torts : mais cela ne semble pas suffire pour expliquer l'étrange attitude des Irlandais vis-à-vis de nous. Mentionnons un exemple entre bien d'autres.

Viennent (à Montréal, v. gr.) des élections municipales, les électeurs irlandais souvent voteront plutôt pour un échevin anglais, même pour un maire anglais, protestant, que pour un Canadien-Français, pour un catholique. Il ne s'agit pas ici d'un cas rare, isolé, mais fréquent.

“ L'explication du phénomène, ” nous disait un jour un Irlandais fort intelligent, homme naturellement droit et plein de bon sens, un bien digne prêtre, “ c'est que un grand nombre de nos compatriotes malheureusement courtisent MM. les Anglais, presque tous protestants et qui, règle générale, n'aiment pas les Canadiens-Français, surtout parce que les Canadiens-Français sont catholiques. L'Irlandais fait ici, comme aux Etats-Unis et ailleurs, ce que généralement, il n'oserait pas faire en Irlande. Il flatte les Anglais ou les Américains, et compte sur leur influence pour s'élever, même au détriment des catholiques et de leurs intérêts religieux. Croyez-moi, continua le même Irlandais,—un ancien curé au Canada—“ ce que je vous dis là explique aussi bien des misères, même dans l'Eglise de ce pays. Et ces misères ne prendront fin, ajoute-t-il, en terminant, tant que les Irlandais, mes compatriotes, rejetant en toute sincérité le libéralisme condamné par le St-Siège, ne reviendront pas à la bonne vieille maxime : *Il faut être catholique avant tout.* ”

Un autre irlandais, laïque celui-là, un intime, m'exprimait aussi son opinion, qui diffère plus, en apparence qu'en réalité, de la précédente.

“ J’ai toujours cru, dit-il, que nombre de mes compatriotes
 “ étaient sous le coup d’une déplorable illusion, en désirant
 “ nous voir abandonner notre propre langue pour l’anglais.
 “ Je me garderai bien de mettre en doute la droiture de leurs
 “ intentions. Ils étaient, je veux le croire, de la meilleure
 “ foi du monde : ils croyaient gagner beaucoup, en défendant
 “ leurs intérêts, leur nationalité, leur Foi, dans la langue des
 “ Anglais, leurs adversaires, ou plutôt leurs ennemis.

“ A l’appui de leur sentiment, les Irlandais, nous le savons,
 “ invoquent l’exemple de notre grand O’Connell : mais, en
 “ cela, osons le dire, O’Connell s’est trompé : c’est ce qu’a
 “ démontré une assez longue expérience.

“ En adoptant la langue anglaise, les Irlandais ont gagné
 “ peu de chose, et ils ont perdu beaucoup. Leurs pertes sans
 “ doute ont été moins considérables en Irlande, à cause des
 “ traditions familiales et de l’esprit chrétien si fortement en-
 “ raciné dans le sol irlandais pendant des siècles depuis Saint
 “ Patrice ; et, aussi, à cause de la langue maternelle qui s’y
 “ est conservée dans une certaine mesure.

“ Mais comptez, si vous le pouvez, les énormes défections
 “ subies par les Irlandais sur la terre étrangère, en Amérique,
 “ partout, conséquence surtout de l’abandon de leur propre
 “ langue.

“ Et preuve que je ne suis pas seul de mon avis, voyez le
 “ zèle que déploie tout vrai patriote irlandais, principalement
 “ le clergé irlandais de nos jours, pour faire revivre la vieille
 “ langue de nos ancêtres.”

Mais les Irlandais du Canada, à notre grand regret, n’en-
 trent guère dans cette voie de restauration. Y entreront-ils
 jamais ? Il faut l’espérer. Cela, en tout cas, prendra du
 temps.

Il est si difficile de se dépouiller d’un esprit qui n’est pas
 celui de Dieu et de déraciner des habitudes populaires fondées
 sur ce que la nature humaine a de moins élevé,

Les difficultés actuelles que nous suscitent les Irlandais
 seront donc lentes à disparaître. En attendant, il faut se
 garder d’attaquer. S’il y a nécessité, il est permis de se dé-
 fendre, mais qu’on le fasse toujours avec la modération et
 la charité requise. Bornons-nous à repousser, même ouverte-
 ment, par des faits incontrôlables, leurs attaques sournoises et
 déloyales. C’est un point que, semble-t-il, nous avons trop
 négligé jusqu’ici. Nos Irlandais sont peut-être encore plus
 à plaindre qu’à blâmer.

Il faut bien prier pour que tous les fidèles enfants de l'Eglise, *sans exception*, s'unissent sur le terrain exclusivement catholique : tel est le désir que nous a exprimé si souvent le Saint-Siège, et, en particulier, Sa Sainteté Pie X, encore tout récemment. C'est aussi le seul moyen de servir les vrais intérêts de l'Eglise et de la Patrie.

UN DERNIER MOT

Nous ne pouvons nous dispenser d'ajouter encore un mot en reportant nos regards sur la situation générale du pays.

On a beaucoup parlé de l'Ouest dans ces dernières années : mais combien de catholiques qui ne peuvent pas encore comprendre que c'est leur propre cause, aussi bien que la cause de l'Ouest, qui est attaquée et qu'il faudrait défendre au sujet des écoles !

L'Ouest doit beaucoup au Canada français, à la partie du Canada qui s'appelle aujourd'hui la Province de Québec. C'est le Canada français qui a découvert, exploré et, on peut dire, civilisé l'Ouest Canadien. La Vérendrye et ses intrépides compagnons ont ouvert la voie aux missionnaires canadiens-français qui ont apporté la vraie civilisation, la civilisation chrétienne, aux tribus infidèles habitant les immenses régions de l'Ouest. Ce sont les missionnaires de la Province de Québec qui y ont fondé l'Eglise, puis établi partout, aidés des PP. Oblats, jusqu'à l'extrême Nord, des missions qu'ils soutiennent encore aujourd'hui.

Et cette Eglise, fondée dans l'Ouest, elle existe. Elle a été récemment attaquée avec une fureur diabolique, mais elle n'a pas succombé : elle est encore pleine de vie, et elle est l'espoir de l'avenir.

Vous savez tous que c'est dans ses écoles, question vitale, que l'Eglise a été attaquée par ses ennemis.

Or, savez-vous qui portent surtout la terrible responsabilité d'avoir permis aux méchants de dépouiller la sainte Eglise de ses droits ? Ce ne sont ni les protestants ni les sectaires : ce sont les catholiques ! Oui, les catholiques ! des catholiques oubliant leurs devoirs les plus sacrés, emportés qu'ils sont par des vues d'ambition, par des motifs d'intérêts matériels, par la passion politique ; des catholiques, en un mot, qui ont cessé d'être catholiques avant tout, d'être de vrais enfants de l'Eglise de Dieu.

L'Eglise, elle, elle n'a rien sacrifié : elle a lutté ; mais ses enfants l'ont délaissée : ils l'ont laissé insulter, souffleter, bafouer. Qu'importe ! Elle n'a pas été complètement vaincue : elle a sauvé tous les droits. Honneur à elle et honte à tous ceux qui l'ont abandonnée, laïques ou non, catholiques ou protestants ; car la question scolaire sans doute se rattache nécessairement à la liberté religieuse qui a été solennellement promise aux habitants du Canada par les capitulations au nom du roi d'Angleterre, bien plus, par le roi lui-même en 1763 lors du traité de Paris. Mais la question scolaire est plus que cela encore : c'est une question de droit naturel, qu'aucun pouvoir humain n'a le droit de trancher contrairement à la justice. Le consentement libre, formel, solennel, du roi d'Angleterre constitue un droit international, c.-à-d. un droit qu'aucune constitution, qu'aucune loi législative provinciale ou fédérale ne peut violer sans encourir la juste indignation de Dieu et des hommes, de tous les honnêtes gens.

Ce sont nos faiblesses qui font la force de nos ennemis : Ils sont unis, nous sommes divisés.

Et qu'on ne dise point que nos adversaires généralement sont de bonne foi. Des gens de bonne foi, il y en a sans doute parmi eux ; mais il y en a, surtout parce que des hommes clairvoyants, des catholiques assez instruits, mais lâches et entraînés par la passion, ont refusé d'écouter l'Eglise de Dieu, cette maîtresse toujours inspirée et guidée d'en haut. A l'exception d'un petit nombre, ils n'ont pas même daigné exposer notre cause, encore moins la défendre en produisant des arguments sans réplique en faveur de nos droits.

Pourtant, encore une fois, la cause de l'éducation dans l'Ouest, c'est la cause de tout le pays, la cause des catholiques de toute la Confédération canadienne. Que l'on permette de fouler aux pieds les droits des catholiques de l'Ouest, vous verrez comment seront traités bientôt les catholiques des autres Provinces.

Quant à la bonne foi soi-disant des *chefs*, des *meneurs*, qui ont abandonné notre cause, jugez-en vous-mêmes : je cite :

C'est un soi-disant catholique qui parle—

“ On peut apprendre à lire, dit-il, dans n'importe quels livres : il n'est pas nécessaire que ce soient ces livres-ci plutôt que ceux-là. ”—Fort bien, répondons-nous : mais alors pourquoi mettre de côté les livres que nous avons déjà ?

—“ Et le crucifix dans l'école : n'est-ce pas chose indifférente en soi ? ”—Si c'est, comme vous dites, grand politique,

chose indifférente, pourquoi de votre part cet acharnement à le chasser de l'école ? Pour nous, ce n'est pas, certes, chose indifférente : c'est au fond une audace criminelle et une impiété de chasser Dieu, le Sauveur du monde, le Maître des maîtres, de chez lui, de l'école !

Enfin, on ajoute—et, ici, ce ne sont plus des laïques seulement qui parlent—“ Il est possible d'aller au ciel en parlant une langue aussi bien qu'une autre, l'anglais aussi bien que le français.—Dans ce cas, reprend le Canadien-français, comment expliquez-vous le zèle que vous mettez à nous ôter notre langue maternelle pour y substituer l'anglais. Ne pouvons-nous pas aller au ciel en parlant français ? Nous prétendons même, nous, que nous pouvons y aller ainsi plus sûrement, puisque pour nous le français, la langue française, la langue maternelle nous rappelle mieux l'enseignement de notre première enfance, du cathéchisme, ainsi que les traditions familiales, l'esprit et les aspirations des ancêtres.

— Le voyez-vous, maintenant, chers compatriotes ? C'est l'hypocrisie qui parle par la bouche du libéralisme : on croirait entendre la voix du serpent dans le Paradis terrestre : *Mentita est iniquitas sibi* .

Des honneurs, des postes lucratifs, vous le savez, on a fait pleuvoir comme récompense sur la tête de ceux qui nous ont trahis. Songez un peu à l'auteur principal d'un certain mémoire fait en collaboration ; songez à son geste superbe en plein parlement, puis changeant tout à coup d'attitude pour accepter *un plat de lentille* .

Voilà !

Les Irlandais peuvent avoir des torts : les Canadiens-Français, les catholiques, en ont aussi ! Et il faut avoir le courage de le leur dire en face.

Le 30 mai 1909.

FIN.

Entre Parenthèses

Une lettre ouverte de M. le Chanoine LePailleur

Nos lecteurs nous permettront d'ouvrir cette parenthèse pour traiter d'un incident qui a déjà fait quelque bruit dans la Nouvelle Angleterre et que nous avons contribué, pour une large part, à provoquer.

Du reste, on verra par le présent numéro qu'il n'est pas mauvais, avant de continuer notre étude sur "l'assaut des institutions canadiennes-françaises" de mettre complètement sous les yeux certains documents importants, trop longs pour être insérés dans le corps d'un article, qui doivent être connus si l'on veut bien comprendre la nature des arguments que nous voulons invoquer ou encore admettre que cette étude même ne manque pas d'à-propos. C'est ainsi que nous publions aujourd'hui la deuxième partie du "Mémoire" en réponse à la "lettre irlandaise," puis deux extraits du *Search-light*. On nous saura gré, après les avoir lus, de n'avoir pas cherché à devancer les commentaires qu'ils provoqueront chez le lecteur. Ceux qui nous condamnent ou hésitent à nous approuver ne pourront que gagner à entendre seule et dans toute sa brutalité inconsciente ce que nous pouvons décidément appeler la "voix de l'ennemi."

Quant à l'incident dont nous voulons parler, le voici en deux mots.

Nous avons dit dans notre numéro d'octobre que le "chapelain d'une société canadienne-française ayant de puissantes ramifications aux Etats-Unis" pactisait avec nos adversaires dans la lutte qui se fait autour du siège épiscopal de Burlington. Nos confrères de la Nouvelle Angleterre ont relevé le fait et demandé des noms. Nous allions nous rendre à ce désir quand les journaux franco-américains nous ont dispensé de cette tâche en publiant, presque tous en même temps, la lettre suivante de M. le Chanoine LePailleur, de Montréal :

✻ Lettre ouverte aux journaux "La Vérité," "L'Union" ✻
✻ et la REVUE FRANCO-AMÉRICAINNE. ✻
✻ Trois journaux dont les noms assurément nous sont ✻
✻ chers, m'ont consacré coup sur coup des articles d'une ✻

attaque vigoureuse : *La Vérité*, *L'Union*, et la REVUE FRANCO-AMÉRICAINÉ."

Qui n'aimerait la vérité ? Unie à la charité, elle donne au zèle une liberté d'action qui opère le bien. J'aime la vérité dans les principes ; de leur nature ils sont intran-sigeants ; j'aime la charité qui même dans la lutte res-pecte les personnes et qui craint, à cause des malenten-dus, d'attaquer leurs intentions ; j'aime l'apostolat du bien non seulement chez le Prêtre qui y est obligé par vocation, mais aussi et surtout chez le laïque chrétien dont il témoigne la foi et le grand cœur. Pourtant le zèle qui est la charité pour la vérité, doit souvent s'inspi-rer des circonstances comme il doit en bonne largeur d'idées et en sainte tolérance inspirer parfois les cir-consances elle-mêmes.

La vérité ainsi entendue finit toujours par créer la véritable union des hommes et des chrétiens dans la discipline de la Sainte Eglise et dans la défense pondérée des intérêts et des droits de tous.

Et quand la vérité qui fait l'union s'applique à pro-téger ces intérêts et ces droits chez nos frères, pourrions-nous, Canadiens-Français et Catholiques, demeurer indifférents et inactifs tout en respectant les droits des autres ?

Voilà pourquoi depuis un grand nombre d'années tout en gardant pleine liberté d'opinion, je suis demeuré fidèle abonné et lecteur assidu du journal *La Vérité*. Voilà pourquoi tout en regrettant certaines ardeurs de plume, je suis un lecteur assidu du journal *L'Union*, et un ad-mirateur passionné du noble but de "L'Union St-Jean-Baptiste d'Amérique" qui devrait comprendre dans son sein tous les Canadiens-Français des Etats-Unis.

Voilà pourquoi j'ai salué avec un véritable bonheur l'apparition de cette vaillante "Revue" destinée à fa-vo-riser la cause "Franco-Américaine" dont j'ai essayé loyalement et sincèrement depuis plusieurs années de défendre les meilleurs intérêts.

Tout ce que je viens de dire est bien long, mais ce long préambule qui est une profession de foi me dispense de répondre aux violences que j'appellerais cruelles si je ne les savais inspirées d'un patriotisme bien pur qui se croit lésé et trahi. Je puis sentir mais je ne veux pas ressentir les injures d'hommes bien intentionnés mais mal informés. Eux et moi veulent le bien, cela me suffit pour les garder dans mon estime, cela suffira peut être pour me gagner leur estime.

Aussi bien je ne répons qu'aux accusations et je ré-tablis les faits sans émettre d'opinions.

1. Je suis le seul "Prêtre-Officier" de la Fédération Catholique, puisque l'autre prêtre qui siège au conseil de cette admirable société en est l'aumônier, et que l'Au-monier, premier dignitaire, n'est pourtant pas un officier tandis que moi j'ai accepté par élection l'office de Secré-taire-Correspondant.

Or ce prêtre-officier est pris à parti, parce qu'il serait "Knight of Columbus."

Comme question de fait, je ne suis pas "Chevalier de Colomb." Plus, l'une des raisons pour laquelle je n'ai pas demandé et j'ai refusé d'en faire partie est l'antipatie

manifeste qu'ont pour elle tant de Canadiens-Français des Etats-Unis au milieu desquels depuis si longtemps je travaille pour la cause de la foi et de la langue française.

2. On accuse le "chapelain d'une grande société Canadienne-Française de Montréal ayant de puissantes ramifications aux Etats-Unis" d'être le principal avocat d'un candidat irlandais à l'évêché de Burlington" de faire passer sous le manteau des mémoires qui ne sont en résumé que la reddition des forteresses."

Tout d'abord, que l'on me permette de regretter de voir en cause une société quelconque pour des actes ou les paroles de son chapelain quand celui-ci n'agit point ou ne parle point à titre de chapelain. L'Aumônier des Artisans Canadiens-Français, celui de la Fédération Catholique, celui de l'Union St-Jean-Baptiste d'Amérique gardent la responsabilité de leurs actes et de leurs paroles sans engager celle de la société quand ils parlent ou agissent en dehors de la société.

Comme question de fait, il est inexact que j'aie "passé sous le manteau des mémoires," que je sois l'avocat d'un candidat irlandais à l'évêché de Burlington. Ce que j'ai dit, le voici et c'était aux prêtres eux-mêmes Canadiens-Français de Burlington : "MM. vous me dites que les prêtres Canadiens-Français de Burlington sont en faveur du Père ; cet acte ne peut que fortifier la cause française. En effet, l'on devra conclure que les Canadiens-Français ne sont pas des fanatiques et que les démarches faites ici ou là en faveur de prêtres ou d'évêques de langue française sont inspirées par l'amour des âmes et de la religion, par le zèle pour la défense des principes et du droit, puisque dans votre diocèse les Canadiens-Français sont en faveur d'un Irlandais parce que, prêtre vertueux et distingué, il parle parfaitement le français et il s'est montré juste envers vous et sympathique à votre cause."

De pas et "démarches" dans le diocèse de Burlington, il n'y a eu de ma part que les vingt-trois voyages que j'ai faits dans l'intérêt d'une paroisse Canadienne-Française.

J'ose dire que mon dévouement le plus entier et le plus désintéressé a toujours été donné à la cause française, comme au respect strict des droits de toutes les races. Les hommes passent, les malentendus se dissipent, les préjugés s'effacent, les haines mêmes s'émoussent, l'union dans la vérité et la charité finit toujours par faire triompher le droit et les bonnes intentions.

G. M. LEPAILLEUR,

Secrétaire de la "Fédération Catholique."

La *Vérité* de Québec a déjà répondu à cette partie de la lettre qui l'intéressait, savoir que M. le chanoine LePailleur, n'est pas *Knight of Columbus*. C'est assurément une déclaration dont il faut lui tenir compte, quand ce ne serait que pour dégager sa responsabilité des démarches faites auprès de Mgr Sbaretta par certains *Knights* militants de l'Ouest en faveur d'un nou-

veau diocèse, avec titulaire irlandais, à Régina. Et malheureusement on pourrait bien raccourcir un de ces jours la distance qu'il y a de la coupe aux lèvres ! Mais passons.

De son côté l'*Union*, de Woonsocket, le vaillant organe de l'Union St-Jean-Baptiste d'Amérique, a répondu, et d'une façon assez vive, à la lettre de M. l'abbé LePailleur. L'intensité de la lutte qui se poursuit là-bas entretient bien le tranchant des épées et la pointe des plumes. On s'y défend rudement et on fait bien.

Pour notre part, ce qui nous a surtout étonné dans la lettre de M. le chanoine LePailleur, ce n'est pas le fait qu'il s'est reconnu dans notre article—c'est bien lui que nous visions—mais le fait qu'il avoue en même temps n'avoir trouvé rien de mieux à dire à ses confrères de Burlington qu'en favorisant le choix d'un successeur irlandais à Mgr Michaud, ils montraient que “ les Canadiens-français ne sont pas des fanatiques,” etc.

Et quand il leur disait cela il ne pouvait pas ignorer les démarches que nous connaissions à Québec, que l'on connaissait dans tous les centres de la Nouvelle Angleterre, entreprises pour demander l'élévation d'un prêtre franco-américain au siège épiscopal de Burlington. Il ne pouvait pas ignorer, non plus, qu'un groupe influent de catholiques recueillait des statistiques afin de prouver une fois de plus que la population catholique du diocèse de Burlington est aux trois quarts française. Et, puisqu'il fréquente le diocèse, il ne devait pas ignorer davantage tous les embarras suscités aux patriotes chargés de réunir ces statistiques. Ne savait-il pas aussi que si quelques prêtres canadiens-français favorisaient un candidat irlandais, avoué et remuant, d'autres, le plus grand nombre, demandaient au Saint Siège, dans une requête couverte de signatures, un évêque franco-américain pour Burlington ?

Et cela, sans doute, n'enlève pas les mérites du candidat irlandais qu'il trouvait raisonnable d'appuyer. Nous ne connaissons pas celui dont il est question dans sa lettre. Mais parmi ceux que l'on nous a nommés, et ils ne sont pas nombreux, celui qui semblait réunir quelques suffrages canadiens-français ne s'est encore distingué que par un rôle tout à fait nouveau joué dans la politique du Vermont, ou encore par l'antipathie qu'il a manifestée ouvertement contre un mouvement de tempérance.

Ah ! par exemple, je sais bien que dans le Vermont, comme le disait d'ailleurs très bien le rédacteur de l'*Union*, cette

question a révélé bien des misères mis à nu, bien des faiblesses jusque-là insoupçonnées. Et c'est bien dans ce sol qu'ont poussé, sous le coup de je ne sais quel vent d'aveuglement la "largeur de vue" et "l'esprit de tolérance" que M. le chanoine LePailleur veut mettre au service de la cause française. C'est un de ces esprits larges qui s'est donné la peine de nous dénoncer au directeur de l'*Action Sociale* parce que nous avons démontré dans ce journal, que le diocèse de Burlington était aux trois quarts français et que nous avons signalé à l'autorité une couple de noms, non pas de politiciens, mais de prêtres vertueux et éminemment doués pour recueillir la succession de leur évêque défunt.

Mais puisqu'il a été ici question de "largeur de vues" et de "tolérance" nous demanderons à M. le chanoine LePailleur, s'il croit que les Franco-Américains en sont encore à faire leurs preuves sous ce rapport.

Est-il raisonnable de leur demander, à eux qui depuis cinquante ans sont traités comme des intrus dans l'église américaine, de se dépouiller du peu qu'ils possèdent afin de démontrer leur bonne foi, leur amour de la paix et de la concorde ?

Et quels exemples de tolérance leur donne-t-on, je ne parle pas des diocèses où ils ne sont pas la majorité absolue, mais des autres, quelles marques d'estime leur donne-t-on, là même où ils ont la majorité ?

Mgr Michaud n'était pas encore mort que l'archevêque de Boston s'inquiétait de son successeur. Mgr O'Connell a-t-il demandé un évêque franco-américain pour Burlington ?

Dans le Maine, où ils sont 91,000 contre 25,000 irlandais, on avertissait Rome, il y a trois ans, que l'arrivée d'un évêque franco-américain provoquerait une émeute à Portland. Que serait-il donc arrivé si un évêque franco-américain avait imposé aux irlandais le régime odieux qui pèse aujourd'hui sur les Canadiens du Maine ?

A Manchester, N. H., il y a un évêque franco-américain. Comment a-t-il été reçu ? L'organe même du diocèse déclarait qu'en nommant Mgr Guertin, le Pape avait méconnu le *financial backbone* du diocèse. Bien plus, pour le jour du sacre, on enlevait de la cathédrale toutes les décorations qui avaient servi la veille pour la fête de Saint-Patrice. Et ce n'est pas tout.

Non, M. l'abbé LePailleur a été odieusement trompé, où il a commis l'erreur de vouloir juger une cause franco-américaine

en ne se mettant pas au point de vue des droits franco-américains. Qu'il n'ait pas rédigé de mémoire, qu'il ne soit pas l'avocat d'un candidat irlandais pour le siège de Burlington, nous aimons à le lui entendre dire et nous nous en réjouissons avec lui. Mais il a donné à ses compatriotes du Vermont, un conseil de faiblesse et d'abdication quand il aurait dû les rappeler au sens du devoir et des responsabilités nationales. Et ce conseil de faiblesse il n'aura pas trop de tous les voyages de sa vie—lui qui en a fait vingt-sept, et même s'il vivait cent ans, ce que nous lui souhaitons—pour en détruire les effets non-seulement parmi nos compatriotes du Vermont mais parmi ceux de la Nouvelle Angleterre.

Il a cru voir dans l'âme de ceux qui l'interrogeaient un sentiment d'abnégation pieuse quand ce sentiment n'était pas autre que le déguisement de passions profondes, d'ambitions déçues ou de mesquines jalousies. Dans la Nouvelle-Angleterre les Franco-Américains ont un droit indiscutable à trois diocèses sur sept, Burlington, Manchester et Portland. Sur ce nombre ils n'ont encore que Manchester et nous n'admettons pas que l'on puisse "aider la cause française" en abdiquant nos droits à l'un ou l'autre de ces trois sièges. Leur générosité est déjà suffisamment mise à l'épreuve dans des diocèses comme Providence, Fall River, et Springfield, où les Franco-Américains sont le groupe de catholiques le plus nombreux et où on leur dit brutalement qu'il ne peut pas être question de choisir un des leurs pour l'un ou l'autre de ces endroits. "Nommer un évêque franco-américain à Fall River, *it is out of question!*" disaient les irlandais quand il fallut donner un successeur à Mgr Stang.

Et voilà qu'à Burlington on dit à quelques prêtres attirés à la cause d'un irlandais : "Vous êtes de grands chrétiens ; vous êtes de grands patriotes, de grands serviteurs de l'Eglise ! Vous n'êtes pas des fanatiques, vous faites preuve d'une grande largeur de vue en cédant de gaieté de cœur, le siège de Mgr de Goesbriand à la hiérarchie irlandaise qui maltraite les vôtres jusque dans leurs églises et leurs écoles !" Mais, que sont-ils donc ceux qui, également convaincus de leur devoir, conscients des droits de leur race demandent humblement que l'on perpétue à Burlington la tradition de justice établie par le choix de son premier évêque et défendue depuis un demi-siècle par un développement catholique à peu près exclusivement français ? Sont-ils de mauvais chrétiens, des brandons de discorde, des esprits étroits, des traîtres à la cause française ?

On va invoquer la question de compétence. Nous savons avec quel scrupule on invoque en certains quartiers—et surtout chez nos adversaires—ce prétexte pour refuser à l'admirable clergé franco-américain toute science et toute vertu. Les irlandais sont moins difficiles. Un évêque n'est pas sitôt mort que surgit dans leurs petits journaux, ou les feuilles à leur dévotion, une longue liste de candidats, tous doués des vertus héroïques qui font les pasteurs d'âmes même quand à ces vertus ils ajoutent le rare mérite d'appartenir à un " Golf Club Select " ou de n'avoir pas su pendant vingt ou trente ans de ministère bâtir une seule école paroissiale. Et ils arrivent. Cela n'a pas empêché, tout de même, un prélat romain de déclarer que dans la nouvelle-Angleterre, à part une couple d'exceptions guère appréciables, toute la hiérarchie est d'une ignorance parfaite en droit canonique.

Mais ils ont les postes et ils les gardent. Ils ne veulent pas autre chose.

Et pendant ce temps-là nos " esprits larges," nos " esprits tolérants," attendent dans le repos et l'inaction que la Providence tire de leurs rangs un Saint Charles Borromée pour le désigner à un diocèse où l'assimilation a déjà commencé de vider leurs églises. D'autres s'insurgent même contre ceux qui, plus prévoyants et mieux instruits des intérêts de l'église, demandent que justice soit rendue ; ils publient dans les journaux des lettres, comme nous en avons lues, où il est dit de confier à la Providence le soin de tout arranger. Or, la Providence, on le sait, veut surtout qu'on s'aide et elle ne cesse pas de donner aux inconscients, aux faibles, le sort qui revient de droit aux inconscients et aux faibles. Et elle continuera de donner des évêques irlandais aux diocèses franco-américains de la Nouvelle-Angleterre, tant que les nôtres se montreront disposés à accepter toutes les capitulations au lieu de répéter sans cesse les revendications énergiques en face des empiètements qui durent toujours.

Je le répète, M. le chanoine LePailleur ne peut pas être fier du conseil qu'il a donné, ou on l'a cruellement trompé. Du reste, on le sent déjà au ton indécis de sa lettre qu'il termine en disant que " l'union dans la vérité et la charité finit toujours par faire triompher le droit et les bonnes intentions." Passe pour le triomphe final du droit bien que cela prenne quelquefois assez de temps ; quand au triomphe des bonnes intentions, il nous permettra de lui dire que nous n'en croyons rien. D'abord on a dit, et M. le chanoine a dû le dire lui-même, que

l'enfer en était pavé, et le petit nombre d'entre elles qui ont échappé à la loi commune n'y ont échappé que parce qu'elles étaient associées à une bonne action clairement comprise et loyalement exécutée. Le rôle des bonnes intentions, mais c'est prouvé tous les jours, est la plupart du temps de servir d'excuse aux grandes et petites aberrations, d'appeler le pardon sur ceux qui ont mal choisi leur route, jamais de changer en traits de génie de piteuses erreurs de jugement.

Au reste, voyez si une bonne intention ne forme pas le fond de cette mentalité molle, indifférente aux choses de la race qui, dans notre province de Québec, a déjà poussé de si profondes racines. Vous en retrouvez une nouvelle, la couleur seule varie, accrochée à l'enseigne de tous ceux qui depuis vingt-cinq ou trente ans, s'excusent de ne pas avoir fait triompher les causes les plus saintes, de n'avoir pas défendu les principes pour lesquels nos pères sont morts, de n'avoir pas senti, comme il le fallait, aux époques décisives de notre histoire, leur cœur devenir "ce point sensible d'une longue nation."

Nous avons déjà parlé ici de cette indifférence égoïste manifestée par la province de Québec à l'égard de tous les groupes de ses enfants semés sur tant de points épars de notre vaste continent. On dirait qu'avec le temps les mœurs politiques détestables qui sont les nôtres ont fini par émousser dans nos âmes l'orgueil de nos traditions nationales et la fière ambition de continuer sur la même page, et en traits aussi vigoureux, l'histoire de notre race. C'est ainsi qu'après avoir abandonné à leur sort nos frères de l'Ouest, après avoir fermé les yeux sur l'œuvre splendide accomplie à notre porte, dans Ontario et la Nouvelle Angleterre, par deux million des nôtres nous en sommes venus à nous retrancher derrière une bonne intention pour nous excuser de ne plus comprendre pourquoi et comment ils tiennent à maintenir une intégrité qui les honore et nous confond, quand il ne devrait pas y avoir assez de voix dans la province de Québec pour dénoncer sous tous les cieus les injustices dont on nous frappe dans nos frères.

Une tradition, dit M. Maurice Barrès, par elle-même, n'est qu'une fleur—une "veilleuse," comme nous appelons en Lorraine, le colchique—une veilleuse des morts, s'il ne surgit pas une volonté vivante qui donne au verbe une chair."

M. le chanoine LePailleur admettra que cette volonté vivante est de celles qui n'encouragent pas les fuyards mais les ramènent dans le rang, face à l'ennemi. Et nous cherchons

vainement dans la plupart des discours que notre presse verse à jets continus sur le pays, le verbe savoureux et plein de sève qui atteste toujours l'exhubérante vitalité de la conscience nationale. Nous avons les mots, mais les actes ?

Ah, par exemple, c'est là que tous les ennemis de l'influence française, ceux qui veulent la détruire comme ceux qui veulent s'en faire un piédestal, nous attendent. Ils nous voient à l'œuvre, et nous pouvons comprendre à la nature de leurs attaques à l'audace de leurs réclamations, qu'ils nous savent bons à tondre mais ne nous font même pas l'honneur de nous considérer, malgré la force brutale de notre nombre, comme des ennemis sérieux.

Ils savent comment nous aimons à nous payer de mots et comment les éclats de notre voix ne portent pas loin. Ils ont vu, chez nous, les mouvements les plus louables, les entreprises les plus utiles, les projets remplis des plus riantes promesses, aboutir dans l'échange, entre gens qui se redoutent, de pompeuses banalités. Relisez les discours prononcés à Montréal, quand on a posé la pierre angulaire de notre école technique. Ils ont entendu des députés combattre avec furie, et pendant des heures, des projets contre lesquels ils n'avaient pas le courage de voter. Ils voient aujourd'hui notre politique nationale engagée dans des sentiers dénoncés par les mêmes gens, il n'y a pas dix années, comme devant nous conduire à la ruine. Instigateurs du cosmopolitisme mutualiste parmi nous, ils ont recruté à leur service et les y gardent, leur faisant croire qu'ils peuvent servir deux maîtres, les mêmes compatriotes,—bien intentionnés, certes—qui croiraient déroger à leur dignité s'ils se présentaient à un auditoire de Canadiens-Français sans brandir dans chaque main quelque page de notre histoire, où s'ils n'apportaient pas sur la tombe de " nos morts " le tribut annuel, le mensonge annuel, d'un patriotisme qu'ils renieront le lendemain devant le premier anglais venu.

Nos adversaires voient tout cela et ils en comprennent le sens. Ce spectacle les intéresse, sans doute, mais ils devinent que tous ces athlètes étincellants, malgré leur forte carrure, malgré la rondeur de leur biceps et le ton vengeur de leur parole, soulèvent des haltères de bois. Et ils agissent en conséquence.

M. le chanoine LePailleur ne verra pas, je l'espère, dans tout ce qui précède, une attaque dirigée plus particulièrement contre lui. Sa lettre pleine de franchise nous a fourni l'occasion d'apprécier, telle que nous la voyons, une situation dont

souffre depuis trop longtemps les groupes canadiens-français établis en dehors de la province de Québec, et nous en avons profité.

La preuve que nous acceptons loyalement les explications qu'il a jugé à propos de nous donner, c'est que nous sommes prêts à le croire sur parole. Et nous le faisons d'autant plus volontiers que nous nous plaignions depuis nombre d'années à le compter parmi les défenseurs d'une cause qui nous est également chère.

Seulement, il nous permettra bien de lui dire combien notre joie eut été plus grande si au lieu du conseil donné à ses amis de Burlington, il leur eut dit tout simplement : "Messieurs, vous vous trompez. Votre devoir envers vous-mêmes, envers les 50,000 compatriotes qui attendent de vous la direction et le salut, vous invite à maintenir dans votre diocèse les traditions qui datent de sa fondation. Un évêque franco-américain sera bien à sa place à Burlington. Et comptez que la Providence qui a pu conduire son église dans les conditions qu'on lui a faites dans la Nouvelle Angleterre, saura aussi conduire la vôtre, même si le compatriote qui sera placé à votre tête n'est pas plus que la plupart de ses collègues un Pic de la Mirandole ou un Saint Thomas d'Aquin."

J. L. K.-Laflamme

Deux précurseurs de Fulton

A l'occasion du centenaire de la navigation à vapeur, fêté avec tant d'éclat par les Américains, je me suis rappelé un curieux passage de Brissot de Warville.

Le "citoyen" Brissot, futur conventionnel (il devait mourir sur l'échafaud durant la Terreur), fit un voyage dans les Etats-Unis en 1788, et il existe de ce voyage une narration très intéressante publiée en français à Paris et en anglais à Londres. Dans l'édition française de 1791, je trouve tout un chapitre consacré à certaine "découverte pour remonter les rivières" et qui montre que si Fulton a été, pour ainsi parler, le *Wright* de la navigation à vapeur, depuis longtemps des Santos-Dumont avaient trouvé le secret d'appliquer la vapeur à la propulsion des navires.

Après avoir raconté un déjeuner fait chez un riche *quaker* de Philadelphie, M. Samuel Ameland, l'auteur écrit :

" En le quittant, j'allai voir une expérience qui se faisoit près de la Delaware, sur un bateau, dont l'objet étoit de remonter le courant des rivières. L'inventeur étoit M. *Fitch*. Il avoit formé une compagnie pour soutenir son entreprise. Un des actionnaires, et son plus fervent défenseur, étoit le docteur Thornton, dont j'ai déjà parlé. Cette invention étoit disputée à M. *Fitch* par M. Ramsay, de Virginie, et cette discussion avoit occasionné différens écrits publics.

" Quoi qu'il en soit, la machine que je vis, me parut bien exécutée, et remplir son objet ; elle faisoit mouvoir, au moyen du feu, trois larges rames, dont la force devoit être considérable. On m'assura qu'elle donnoit vingt-six coups par minute ; on en avoit promis soixante. On me dit encore qu'un pareil bateau pouvant porter de dix à vingt tonneaux à dix-huit livres, ne coûteroit que trois à quatre cents pounds, qu'il pourroit être manœuvré par deux hommes, dont l'un au gouvernail, et l'autre occupé sans cesse à la machine, à entretenir le feu, etc.

" Je n'eus aucun doute que, physiquement parlant, cette machine ne dût produire une partie des effets qu'on en attendoit, mais je doute qu'elle pût être utile au commerce ; car malgré l'assurance des entrepreneurs, il me parut que la

“ machine demandoit un grand entretien, qu'elle exigeoit plusieurs hommes sans cesse occupés autour d'elle, et que par conséquent la dépense en seroit considérable, soit pour les réparations qui devoient souvent suivre la fréquence et la multiplicité des frotemens, soit pour les hommes chargés de veiller. Je ne me dissimulai pas cependant, que, si l'on pouvoit porter de l'économie dans cet entretien, et simplifier les mouvemens, cette invention pourroit être utile, dans un pays où la main d'œuvre étoit chère, et où les rivières n'étoient pas accessibles, comme en France, aux chevaux et aux hommes qui suppléent les machines, pour remonter les rivières.

“ Cette idée consola le docteur Thornton, que je vis assailli de railleries à l'occasion de ce *Steam-boat*. Il en étoit fatigué ; ces plaisanteries me parurent à moi-même très-déplacées. Les obstacles, qu'a par-tout le génie à franchir, sont si considérables, les encouragemens sont si foibles, et la nécessité de suppléer en Amérique à la main d'œuvre, me paroît tellement démontrée, que je ne pus voir sans indignation les Américains ralentir, par leurs sarcasmes, les efforts généreux d'un de leurs concitoyens.

“ Quand les hommes viendront-ils donc à s'entre-aider les uns et les autres, à s'encourager par des secours réels, plutôt qu'à se décourager par des railleries ? C'est au temps où régneront la raison et la bienveillance universelle. Eh ! n'est-ce pas à des républicains à accélérer cette heureuse époque ! ”

Sur l'invention de Fitch, l'auteur a ajouté la note suivante :

“ Il y a eu diverses expériences faites avec ce *Steam-boat*. M. Fitch a, une fois, parcouru vingt milles en trois heures : avec la marée, il fait huit milles à l'heure. Cet artiste est sans cesse occupé de le perfectionner ; c'est un homme modeste et estimable.

“ En parcourant les journaux américains de 1790, je vois avec plaisir que M. Fitch n'abandonne point sa découverte. J'apprends que le 11 mai 1790, il a fait le voyage de Philadelphie à Burlington en trois heures un quart, ayant vent contraire, et la marée pour lui.—Il faisoit, dans cet état, sept milles à l'heure.”

Et sur l'invention de M. Ramsay :

“ Depuis que cette lettre a été écrite, j'ai pris des renseignemens sur la découverte de M. Ramsay ; je l'ai vu lui-même en Angleterre. C'est un homme plein de génie ; et par les explications qu'il m'a données, il paroît que sa découverte,

“ quoique partant du même principe que celle de M. Fitch, en
“ est beaucoup éloignée, pour les moyens d’exécution. M.
“ Ramsay se proposait alors (en février 1789) de bâtir un
“ vaisseau qui iroit en Amérique, par le seul secours de la
“ pompe à feu, et sans voiles : il ne devoit pas employer plus
“ de quinze jours à ce voyage. Je vois avec peine qu’il n’ait
“ pas encore réalisé ce projet, qui, s’il étoit praticable et
“ exécuté, entraîneroit dans le commerce un aussi grand chan-
“ gement, peut-être, que la découverte du cap de Bonne-
“ Espérance.”

Il est donc avéré qu’en l’an de grâce 1788, sur la côte du Delaware, il y avait en opération un *steamboat* à aubes (larges rames) qui faisait du sept milles à l’heure pendant plusieurs heures consécutives.

J’avais déjà lu dans Brissot qu’en 1788 on allait de Boston à Philadelphie en diligence à raison de trois sous du mille et sur un train de dix milles à l’heure.

Les lecteurs de la REVUE FRANCO-AMÉRICAINNE me permettront sans doute de leur communiquer ces notes de lecture. N’ayant pas trouvé le récit de Brissot dans l’exposition de documents faite par la célèbre bibliothèque John Carter-Brown, de Providence, à l’occasion du centenaire de Fulton, j’en conclus qu’il n’est pas très connu.

Olivar Asselin

Québec, 20 octobre 1909.

“ A Searchlight ”

Deux extraits d'un étrange Mémoire Irlandais au sujet de l'Université d'Ottawa

Pour ceux qui s'alarment du ton assez vif dont on a traité la question nationale, depuis trois ou quatre mois, dans cette revue ou une couple d'autres publications du même genre, nous publions aujourd'hui deux extraits d'un document qui a fait quelque bruit lors de son apparition mais qui n'est pas généralement connu. Il est aussi intéressant, on l'admettra, de connaître la pensée exacte et les armes de gens que nous étions bien disposés à accepter comme des adversaires loyaux mais que nous retrouvons des ennemis implacables, peu soucieux de la vérité, sournois. ou ce que nos lecteurs voudront bien les appeler après avoir lu le document qui va suivre.

(Nous ajoutons quelques notes au bas de la page.)

Voici les deux extraits du “ Searchlight ” promis dans notre dernier numéro :

1er Extrait.---(Obstacles)

Après avoir démontré jusqu'ici comment le besoin d'un centre éducationnel pour les catholiques canadiens de langue anglaise, et l'excellence d'Ottawa comme centre d'une pareille institution, ont été reconnus par l'autorité compétente dans l'octroi d'une charte élevant le Collège d'Ottawa au rang d'Université Catholique, il est maintenant dans l'ordre de montrer comment, en dépit des efforts de recteurs successifs, la “volonté et la décision” du Saint Père ont été rendues dans la suite pratiquement “ nulles et sans effet ” (1) par une autre autorité contre laquelle ils n'ont pu réagir.

(1) Cela est faux, car d'après l'institution canonique, il est dit que cet établissement est fondé pour les provinces ecclésiastiques d'Ottawa et de Toronto. Or dans ces deux provinces ecclésiastiques il y a des Canadiens-Français et des Anglais catholiques, (en 1901,—188,662 Canadiens-Français contre 167,139 catholiques anglais) v. *Canada ecclésiastique* pour 1908, pp. 306 et suivantes. Donc si l'université d'Ottawa est pour les catholiques français et anglais, elle doit être bilingue. Nulle part le Pape Léon XIII a dit qu'elle devait être exclusivement anglaise.

Dès 1889, le *Canadian Freeman*, journal catholique publié à Kingston, Ont., dans un article traitant de l'inauguration de l'Université Catholique pressentait ce que les événements dans la suite ont vérifié et disait :

“ Nous pouvons nous tromper, et nous espérons que nous nous trompons, mais le temps dira si nous sommes dans le vrai ou l'erreur en prévoyant des mécontentements. La ville d'Ottawa est en grande partie dominée à l'heure actuelle par l'élément canadien-français, mais cela n'est que temporaire, car sa situation même et d'autres circonstances ne permettront jamais qu'elle soit autre chose qu'une ville essentiellement de langue anglaise. Pour notre part, nous voudrions voir les Révérends Directeurs de l'Université se rendre immédiatement aux nécessités de cette question et *rejeter tout ce qui dans cette influence canadienne-française actuelle leur vaudra assurément un avenir de perte et de trouble*. Qu'ils le fassent ou non, le sentiment de mécontentement auquel nous faisons allusion continuera d'exister *jusqu'à ce qu'ils adoptent des mesures propres à convaincre le public catholique que la domination canadienne-française ne peut pas prendre pied dans leurs salles académiques*. Tant qu'ils ne feront pas cela nous craignons que leur université ne demeure simplement une institution locale exclusivement canadienne-française.

“ Que les autorités intéressées donnent à nos catholiques d'Ontario les garanties nécessaires et la plus prospère comme la plus heureuse des carrières s'ouvre devant elles ; qu'ils hésitent à agir ainsi et nous redoutons pour eux ainsi que pour l'Université d'Ottawa un désappointement, sinon l'insuccès.”

Cet article qui remarquait dans le discours du Recteur des promesses et non des garanties ne doit pas être interprété comme imputant au Saint Siège une erreur de jugement dans le choix de l'archevêque d'Ottawa comme pouvoir suprême en charge de l'Université, parce que, comme on l'a déjà fait voir, en consultant le Bref, on s'aperçoit que Rome était absolument au fait de la situation et qu'elle a ménagé une sauvegarde en exigeant la coopération des évêques d'Ontario.

Depuis lors il y a eu peu ou point de signes d'une entente entre les évêques de langue anglaise d'Ontario d'un côté et le Chancelier, l'archevêque d'Ottawa, de l'autre, dans le sens de la direction papale à savoir que “ les autres évêques des Provinces d'Ottawa et de Toronto qui affilieront leurs séminaires, collèges et autres institutions semblables à la dite

Université (1) devront y préserver la correction et l'orthodoxie de la doctrine.”

Et que

“ Nous donnons le pouvoir de considérer comme ses étudiants, à la façon de l'Université de Québec, ceux qui reçoivent leur éducation dans les séminaires, collèges et autres institutions des provinces ecclésiastiques d'Ottawa et de Toronto seulement.”

Ce sens-gêne est une autre justification de l'universelle suspicion exprimée par le *Freeman* que, quels que pussent être les décrets de Rome, une puissance supérieure à celle du Recteur de l'Université trouverait moyen de les éluder. Il était évident dès le commencement, qu'en dépit des injonctions de Rome, le Chancelier était reconnu un évêque colonisateur qui, de connivence avec les chefs Oblats canadiens-français, voulait convertir l'Université en un instrument de propagande de race.

N'oublions pas que lorsque nous parlons des Canadiens-Français, nous ne le faisons pas dans le but de leur nuire ou par un esprit de fanatisme de race. Nous ne nions pas aux Canadiens-Français le droit à des institutions qui leur soient propres à Ottawa ou ailleurs, ou partout où ils voudront les établir et les maintenir, mais, dans l'intérêt de la justice et de la cause catholique, nous nous objectons absolument à ce qu'ils s'approprient (2) une troisième université catholique expressément désignée par Rome (3) pour les catholiques de langue anglaise du Canada. (NOTE :—Il y a maintenant deux universités dans la province de Québec pour les Canadiens-français, une à Québec et l'autre à Montréal.)

Tout en appréciant dans sa pleine mesure le devoir des catholiques français et anglais de s'entraider pour le bien de la cause, il existe tout de même quelque chose comme le “fair-play” et les droits de la minorité dans la société catholique elle-même. Assurément les catholiques de langue anglaise du Canada, au nombre d'environ 700,000 (!) (4) ne seront pas privés de la seule chance qu'ils aient d'obtenir une éducation supérieure acceptable.

(1) Quels collèges ont donc fondé les catholiques de langue anglaise d'Ontario, depuis 1889 ? Le pauvre petit collège de Régipolis, à Kingston, était-il fondé avant cette date ?

(2) L'université d'Ottawa est une œuvre canadienne-française fondée par Mgr Guigues et son clergé.

(3) Voir note (1).

(4) Le recensement de 1901, ne donne que 490,000 catholiques de langue anglaise pour tout le Dominion.

2me Extrait.---(Un autre appel)

OTTAWA, 15 janvier 1904.

A Son Excellence

le Très Rév. Donatus Sbaretta,

Délégué Apostolique du Canada,

EXCELLENCE,

Depuis quelques années des plaintes sérieuses ont été faites par les catholiques de langue anglaise au sujet de l'Université d'Ottawa. Des représentations écrites ont été faites par des catholiques laïques éminents au Supérieur Général de la Congrégation des Oblats, et à votre prédécesseur, Son Excellence Mgr Falconio, déclarant que l'Université d'Ottawa, établie pour fournir aux catholiques de langue anglaise les avantages d'une éducation supérieure, ne remplissait pas sa mission. Le mécontentement exprimé par les documents mentionnés plus haut et dont nous faisons tenir des copies à Votre Excellence, existait et existe encore, mais à un degré encore plus profond non seulement parmi les laïques et le clergé séculier, mais aussi parmi les professeurs de l'Université. L'incendie désastreux qui a détruit récemment les bâtiments de l'Université a laissé les choses dans un état qui permettra de régler nos difficultés.

Nous attirons respectueusement l'attention de Votre Excellence sur les considérations suivantes :

1. L'Université d'Ottawa, établie par charte civile et par Bref Apostolique, pour l'éducation des catholiques de langue anglaise, est à peu près exclusivement enseignée et gouvernée par des hommes d'une autre langue et d'une autre nationalité. Par l'influence et le ton, au lieu d'être anglaise elle est décidément française. La raison de cela ne peut pas être que des professeurs de langue anglaise ne peuvent pas être trouvés. C'est plutôt que les conditions ont été telles dans l'Université que les prêtres de langue anglaise se sont vus dans l'impossi-

bilité d'y demeurer. Pendant les quelques dernières années un grand nombre d'entre eux ont quitté l'Université complètement dégoutés par la détermination persistante que l'on mettait à y conserver la domination canadienne-française. Parmi ceux-là nous pouvons mentionner les révérends Pères McRory, Patton, Tighe, Smith, Sloan, Sullivan, Duffy, Mc-Ardle, Whelan, McKenna, Flynn, Cornell et M. F. Fallon. Il n'est pas étonnant que dans ces conditions les Canadiens de langue anglaise soient si peu nombreux dans notre congrégation.

2. A part le fait que l'Université d'Ottawa était destinée aux catholiques de langue anglaise et par l'autorité civile et par le Pontife défunt Léon XIII, qui l'éleva au rang d'Université Catholique, il semble guère juste qu'elle soit autre chose qu'exclusivement anglaise de la même façon que les deux institutions de l'Université Laval, à Québec et à Montréal, sont exclusivement françaises. Était-ce l'intention du Saint Siège en faisant d'Ottawa une université catholique de donner aux Canadiens-Français, pour toutes fins et intentions, une troisième université catholique ?

Les 12,000,000 de catholiques aux Etats-Unis n'ont qu'une seule (1) université. Est-ce que les 1,500,000 Canadiens-Français en ont besoin de trois ? Ou les catholiques de langue anglaise au Canada, qui sont maintenant 700,000 (2) vont-ils pour toujours être laissés sans même en avoir une ? (3)

3. Comme résultat du mécontentement créé au sujet de l'Université d'Ottawa, mécontentement qui est devenu universel, un grand nombre d'étudiants catholiques fréquentent des institutions protestantes comme McGill, Queen's, l'Université de Toronto et les " High Schools " du pays. Même à Ottawa, plusieurs parents mécontents ont pris la responsabilité d'envoyer leurs enfants au " Collegiate-Institute " au lieu de notre université, à cause de son influence française et de la grande proportion de professeurs français qui y donnent les cours. C'est ainsi que la morale et la religion d'un

(1) Il y a aux Etats-Unis les universités catholiques de Georgetown, St-Louis, Fordham, Notre-Dame et la " Catholic University of America," à Washington.

(2) Le recensement de 1901 ne donne que 490,000 catholiques de langue anglaise pour tout le Dominion.

(3) L'Université catholique de St-François-Xavier, à Antigonish, est exclusivement anglaise.

nombre toujours croissant de catholiques (1) qui devrait être le boulevard même de l'Église en ce pays, sont gravement exposés. Nous espérons être bientôt en état de communiquer à Votre Excellence le nombre précis des étudiants catholiques dans les universités mentionnées plus haut et dans le "Collegiate-Institute" d'Ottawa. Comme il est évident, d'après la pétition adressée au prédécesseur de Votre Excellence, il n'y a qu'un très petit nombre d'étudiants catholiques de langue anglaise fréquentant l'Université d'Ottawa. En conséquence, il faut malheureusement voir un grand nombre de catholiques recevant leur formation d'un enseignement protestant, et exposés à l'influence pernicieuse d'un entourage protestant. L'établissement d'une université catholique parfaitement outillée, absolument anglaise, est le seul remède à cet état de choses.

4. Une école de médecine pour les catholiques anglais est depuis longtemps un besoin criant. Ou pareille école peut-elle être établie sinon en connection avec l'université d'Ottawa? Et cependant les catholiques de langue anglaise ne consentiront jamais à donner leur concours à une école de médecine placée sous l'influence et la direction d'une faculté de Canadiens-Français.

5. Nous ne nions pas aux Canadiens-Français le droit d'avoir un collège français à Ottawa ou en tout autre partie d'Ontario qu'ils voudraient l'établir et le maintenir. Mais ils ne devraient pas avoir la haute main sur la seule université catholique à laquelle les catholiques de langue anglaise puissent prétendre. Il n'est pas non plus d'obligation pour l'Université d'Ottawa de donner un cours pour les catholiques de langue française dans cette partie du Canada (2). Laval est absolument français, et, bien que toutes ses facultés soient déjà établies sur une base solide et fassent un travail excellent, cette institution n'a pas même encore établi de cours anglais pour les catholiques de langue anglaise de la Province de Québec. Mais il n'y a pas raison de s'en plaindre; et les catholiques de langue anglaise dans Québec ont pris les moyens de sub-

(1) En 20 ans, de 1881 à 1901, les catholiques de langue anglaise de toutes les provinces de l'est du Canada n'ont augmenté que de 2,830! (v. *Canada Ecclésiastique* pour 1908, p. 306 et suivantes.)

(2) Pourtant, dans Ontario et dans la province ecclésiastique d'Ottawa, il y avait en 1901, 233,000 canadiens-français, contre 228,450 catholiques de langue anglaise.

venir à leur propre éducation collégiale indépendamment de Laval.

6. La population canadienne-française, sans doute, augmente rapidement. Mais cette croissance n'enlève pas aux catholiques de langue anglaise leur droit à une Université établie pour eux. Ces derniers augmentent aussi et ils ont plus que jamais besoin d'une solide éducation catholique. De plus, il ne faut pas oublier que les Canadiens-Français, dans cette partie du Canada, sont en très grande partie employés dans les moulins et comme ouvriers dans l'industrie du bois. La vaste majorité d'entre eux se contentent de donner à leurs enfants une éducation primaire. Ils n'ont pas besoin d'une Université, ni ne peuvent la maintenir.

7. La tendance de la province d'Ontario est d'unifier l'éducation et de subordonner à l'Université de Toronto toutes les institutions d'enseignement supérieur. Il n'est guère possible qu'une nouvelle Université reçoive une charte civile dans notre province. L'Ouest canadien est inondé mais par un élément protestant. Québec est en grande partie français. Il est donc moralement certain que les catholiques de langue anglaise sont condamnés, en autant que nous pouvons voir dans l'avenir, à fréquenter les universités protestantes si Ottawa doit être français.

8. Les catholiques de langue anglaise et ceux de langue française ne se réuniront jamais dans une seule université. Ils diffèrent non seulement de langage, mais de nationalité et de tempérament. Même dans les paroisses où les deux nationalités sont réunies, il y a constamment lutte et rivalité

9. C'est pourquoi les catholiques de langue anglaise prétendent que l'Université d'Ottawa devrait être faite institution anglaise, que sa direction devrait être anglaise, que son groupe de professeurs devrait être aussi complètement anglais que possible ; enfin que ce soit une université qu'ils puissent appeler leur Université dans la même mesure que les Canadiens-Français peuvent appeler Laval leur Université. Sous aucune autre considération pourront-ils être amenés à lui donner leur appui ou cette aide financière qui lui est maintenant absolument nécessaire. Si l'Université devient

(1) Où sont donc les établissements irlandais d'éducation supérieure dans la Province de Québec ? Il n'y a que le collège Loyola, 68 rue Drummond, Montréal, fondé par les *Jésuites canadiens-français*, parce qu'on ne pouvait plus venir à bout des élèves irlandais qu'on recevait, avant 1898, au collège Ste-Marie, rue Bleury, Montréal.

anglaise et si elle est placée sur une base convenable, ils sont prêts et capables de la doter et la maintenir.

10. " Nous voudrions aussi attirer l'attention de Votre Excellence (Mgr Sbarette) sur un point qui *touche indirectement à la question de l'Université*. Des plaintes innombrables viennent depuis longtemps de la part des catholiques de l'Ouest canadien de ce qu'ils sont desservis par des prêtres qui leur sont étrangers par la langue et la nationalité (1). Le juniorat d'Ottawa, fondé, comme l'indique l'Acte de visite du Rev. Père Martinet, en 1891 ou 1892, dans le but d'obtenir des sujets de langue anglaise pour notre congrégation, est devenu si complètement français que peu de jeunes gens de notre nationalité y resteront. *Si l'Université était de langue anglaise nous pourrions lui annexer un juniorat, ce qui nous permettrait bientôt d'envoyer des prêtres de langue anglaise dans le Nord-Ouest où on en a si grandement besoin.*"

11. Nous tenons de source la mieux autorisée que Sa Grandeur l'archevêque d'Ottawa est fermement opposée au plan de faire de l'Université d'Ottawa une institution de langue anglaise, parce que dans la partie Est d'Ontario, à son avis, l'élément français finira par prédominer et, apparemment, parcequ'Elle pense que l'Université d'Ottawa existe seulement pour son diocèse, qu'Elle en a le contrôle absolu, et que les catholiques de langue anglaise dans cette province, et, comme question de fait, dans le Canada, peuvent sans danger être laissés sans une Université qui leur soit propre.

C'est avec la plus grande répugnance que nous, membres de la Congrégation des Oblats, exposons ces faits à Votre Excellence. Un seul motif nous anime, l'importance vitale de cette question, sujet de ce mémoire à Votre Excellence, pour l'avenir de l'Eglise Catholique et de l'éducation catholique au Canada. Nous prions humblement Votre Excellence de prendre toute action qu'elle jugera nécessaire en soumettant la question aux autorités romaines. Nous donnerons avec plaisir toute l'assistance possible à Votre Excellence ou

(1) Il y a peu d'Anglais catholiques dans l'Ouest. Ils ne sont en majorité que dans la Colombie Anglaise. Le Manitoba ne comptait en 1906, que 7,000 catholiques de langue anglaise sur une population catholique totale de 100,000 âmes. Et encore font-ils le diable depuis 3 ou 4 ans pour avoir un collège classique exclusivement anglais à Winnipeg. Ils veulent aussi que Mgr Langevin demande à Rome un coadjuteur irlandais qui résiderait à Winnipeg.

à quiconque Rome chargera de faire une enquête pour décider cette très importante question.

Nous demeurons
de Votre Excellence
les très obéissants serviteurs
en J. C. et M. I.

(Signé) Les Professeurs de langue anglaise (1) de l'Université d'Ottawa.

(1) Excepté le Père Murphy, paraît-il, dont la mère est canadienne-française, et qui fut ensuite nommé Recteur de l'Université. Il y avait pour l'année scolaire 1907-08, 445 élèves à l'Université d'Ottawa, dont 282 Canadiens-Français et 163 de langue anglaise.

Acadiens déportés à Boston, en 1755.--- (Un épisode du Grand Dérangement)

(Suite)

Le roi promettait de délivrer tous les Acadiens retenus prisonniers en quelque lieu que ce fût. Ceux d'Angleterre songèrent à leurs frères d'Amérique et trouvèrent moyen, au commencement de l'été suivant, lorsque le traité eut été définitivement signé, de leur faire parvenir la grande nouvelle.

Ils leur recommandaient en même temps de faire connaître en sous-main au duc de Nivernois le nombre de ceux qui voudraient rentrer en France et les divers lieux de leur détention, afin que le roi put les envoyer prendre sur ses vaisseaux.

Ce message fut d'abord communiqué aux Acadiens de Baltimore, de Philadelphie, de New-York, de New-Haven et de Boston. Ces derniers le firent tenir à ceux de la Nouvelle-Ecosse. Finalement, cela était inévitable, il arriva à la connaissance des autorités anglaises.

Comme la paix était alors signée entre les deux couronnes, et qu'il y était dit que le roi de France réclamait les Acadiens comme ses " très fidèles sujets," il ne se trouvait rien dans tout cela que de régulier ; on n'y pouvait relever aucun acte, ni aucune intention de trahison : le procédé était correct.

A la nouvelle que le roi de France les allait envoyer quérir sur ses vaisseaux, les prisonniers du Massachusetts étaient entrés dans le délire d'une joie pareille à celle que nous avons vue éclater chez ceux de Liverpool. Sans se soucier de passeports, ils sortirent, fous de joie, de leurs enclos maudits et s'assemblèrent, hommes, femmes et enfants, tous libres, à Boston, et dans les autres villes maritimes, attendant les vaisseaux de France.

Les vaisseaux n'arrivèrent pas, ni aucune nouvelle, ni aucun message du " roi bien-aimé ", Louis XV.

En justice pour celui-ci, il faut dire que toute l'affaire avait été conduite par le duc de Nivernois, son ambassadeur plénipotentiaire à Londres, durant les préliminaires de la paix de Paris ; que Sa Majesté n'en avait probablement pas eu de connaissance personnelle, absorbée qu'Elle était par les hauts

devoirs d'Etat et par les soins à donner à sa dernière maîtresse, glorieusement régnante. D'ailleurs, eût-Elle voulu envoyer chercher " ses fidèles sujets " qu'Elle en eut été empêchée. A Montague Wilmot, successeur de Belcher au gouvernement de la Nouvelle-Ecosse, que cette rumeur avait extraordinairement alarmé, Lord Halifax écrivit, le 26 novembre 1763, au nom du roi d'Angleterre, que des représentations énergiques venaient d'être faites à la cour du roi de France au sujet des entreprises clandestines du duc de Nivernois ; que le cabinet de Londres prendrait les moyens de les faire avorter, et que, de son côté, le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse devait ne pas perdre de vue ceux qui conduisaient ces négociations ténébreuses et empêcher qu'aucun Acadien ne sortit furtivement de la colonie.

Les autorités de Boston, aussi alarmées que celles de Halifax, députèrent Jasper Mauduit auprès de Lord Grenville, à Londres, pour lui faire des représentations. Le noble Lord leur fit dire de n'avoir crainte ; " que rien de tout cela ne se pouvait faire, étant contraire aux lois qui régissaient la navigation ; qu'il était interdit au roi de France d'envoyer aucun vaisseau dans les colonies anglaises."

Elles n'en demandèrent pas moins à voir la liste de ceux qui voulaient passer en France. Il s'en trouva, à la date du 24 août 1763, onze cent dix-neuf, appartenant à cent soixante et dix-huit familles. C'était probablement tous ceux du Massachusetts capables de prendre la mer.

Aussitôt de nouvelles complications surgirent. Puisque le roi de France réclamait les Acadiens en les désignant comme " ses sujets," ils avaient donc été, depuis huit ans, des prisonniers de guerre à Boston. *Business is business.* On établit le compte à payer, basé sur les déboursés de toutes sortes : il s'éleva à la somme de neuf mille cinq cent soixante et trois louis sterling, neuf schellings et dix pences. Pourquoi ne pas faire verser d'abord cet honnête denier dans le trésor de la province ? On verrait ensuite à laisser partir les prisonniers, s'il y avait lieu.

On trouva ceci, encore : S'ils partent, nous perdrons le bénéfice de leurs services.

En troisième lieu, on découvrit soudainement qu'ils " étaient susceptibles de devenir des sujets anglais utiles."

Plusieurs autres raisons également bonnes furent trouvées pour les garder. En tous cas, il était nécessaire, avant de rien arrêter définitivement, de référer le cas au ministre des Affaires

Etrangères, à Londres, et rien ne serait fait avant d'avoir une réponse de la métropole et surtout avant d'être remboursé.

Louis XV ne paya point la rançon demandée. Il restait à peine dans ses coffres royaux ce qu'il fallait d'argent pour offrir à la haulte et puissante Damoiselle Du Barry quelque cadeau digne de Sa Majesté Très-Chrétienne, et fournir aux grands de son royaume de quoi soutenir, dans un luxe oriental, la dignité du trône et de l'autel.

Ces " fidèles sujets " qui souffraient la persécution dans les prisons du Nouveau-Monde, pour la France et la Religion, qu'était-ce après tout aux yeux du roi, de ses courtisans et de leurs maîtresses ? Des gens du peuple, des roturiers, de la canaille, comme il y en avait vingt millions en France.

Le résultat final fut que les Acadiens du Massachusetts ne purent pas partir, et qu'ils se virent ramenés de force dans les villes qui leur servaient de prisons.

Ils avaient aperçu la terre de promission et avaient pensé en mourir de bonheur ; et voici que l'enfer se refermait sur eux.

Cette rançon de neuf mille cinq cent soixante et trois louis sterling, près d'un quart de million de francs, de la valeur d'un million de francs de nos jours, exigée tout à coup pour le rachat de sujets, britanniques, si telle était la qualité des Acadiens, français, s'ils l'étaient encore après la prestation de leur serment de fidélité, et après qu'un acte de la Législature les eut déclarés compétents à s'enrôler sur la flotte du roi Georges, mérite, à part de l'étrange figure qu'elle projette ici, d'être examinée un instant. C'est quelque chose comme l'examen des comptes que Pharaon aurait présentés à Moïse pour frais de nourriture, logement et prisons des Hébreux, quand ceux-ci voulurent se retirer de l'Égypte, après la construction de la grande pyramide.

De quoi ces neuf mille cinq cent soixante et trois louis sterling étaient-ils faits ? Lawrence avait remboursé à la province ce qu'il lui en avait coûté pour faire arrêter ceux des Acadiens qui s'en étaient revenus de la Virginie ; au moins avait-il promis de demander à son Conseil de Halifax de le faire, et il était tout puissant chez lui.

De son côté, le gouvernement de Boston était toujours en instance auprès du *Board of Trade* de Londres pour se faire indemniser de toutes les avances faites aux Acadiens, depuis leur première arrivée, en 1755. Ces instances remontaient au 7 février 1756, jour où les Chambres passèrent une résolution à l'adresse du gouverneur Shirley, disant : " Nous n'ignorons

pas que le gouvernement du Massachusetts n'a nullement contribué aux frais nécessités pour le recrutement, parmi nous, des soldats qui ont été envoyés à la Nouvelle-Ecosse ; mais nous devons faire remarquer à Votre Excellence que tous les Français-Neutres qui ont été remis à notre charge sont arrivés ici dépourvus de tout. Comme leur déportation a été faite pour la sûreté de la Nouvelle-Ecosse, c'est à l'Angleterre à en porter les frais."

A la date où nous sommes arrivés, elles avaient, à Londres, Jasper Maudit, qui continuait de presser leurs réclamations, et elles n'eurent de cesse que la Trésorerie royale ne leur eut remboursé jusqu'au dernier sou. La somme d'argent exigée du roi de France était, par conséquent, surérogatoire.

J'ai eu la curiosité, bien légitime pour un chroniqueur, de parcourir les comptes et les factures qui furent présentés au gouvernement du Massachusetts par les *selectmen*, les commissaires des pauvres et les diverses municipalités. Ils m'ont paru exagérés. Les loyers coûtaient chers et les drogues se vendaient dans les grands prix.

Voici, pris dans le tas, le mémoire de ce que coûta Jean Mius d'Entremont à John Low, jeune, de la ville de Gloucester, pour son entretien et celui de sa famille, du mois de juin au mois de septembre 1756.

7 juin 1756. Doit :

	Louis.	Schilling.	Pence.
Pour 31 livres du meilleur porc.....	5	8	6
“ 28 livres de pain.....	0	2	10
“ 11 livres de veau.....	0	17	3
“ 20½ livres de porc.....	3	1	6
“ ½ boisseau de pois.....	1	10	0
“ 1 boisseau de blé-d'inde (maïs).	1	5	0
“ 42 livres de porc.....	4	13	0
“ 1 boisseau de blé-d'inde.....	1	17	6
“ 42 livres de porc.....	7	7	0
“ 1 gallon de mélasse.....	0	18	9
“ 1 boisseau de blé-d'inde.....	1	5	0
“ 37 livres de morue.....	1	13	9
“ 14 livres de porc.....	2	9	0
“ 1 boisseau de blé-d'inde.....	1	5	0
“ 35 livres de porc.....	5	5	0
“ 4 livres de sucre.....	1	0	0
“ ½ boisseau de pois.....	1	2	6

	Louis.	Schilling.	Pence.
Pour 1 gallon de mélasse.....	0	18	9
“ l’avoir hébergé trois jours, lui et sa famille.....	3	15	0
Etc., etc.....
Total.....	£84	3	7
Réduit au cours légal.....	£11	5	5½

(Signé) JOHN LOW, Jr.

22 septembre 1756.

Aucun de ces comptes n'est vérifié, je veux dire accompagné des pièces justificatives, des reçus ordinaires fournis en pareil cas, et que les Anglais, gens d'affaires, appellent *vouchers*. Toutes les factures sont à peu près dans la même note.

A ces prix-là, la veuve Thibodeau, à qui on accordait douze sous par semaine, pour son entretien et celui de ses cinq enfants, n'avaient pas de quoi vivre dans l'abondance.

Vers le même temps, 1763, un nommé Jacques Robin, Jersiais protestant, établi à Londres, fit offrir aux Acadiens de Boston et de l'Acadie de les établir sur des terres que le roi d'Angleterre consentait à lui céder le long de la rivière Miramichi, où ils pourraient se livrer à l'agriculture et à la pêche. Il leur garantissait le libre exercice de leur religion ; un missionnaire catholique approuvé par les autorités de l'Eglise romaine, et toutes les provisions et autres objets de première nécessité dont ils auraient besoin. Ce Jacques Robin était, à ce qu'il semble, l'ancêtre des Robin dont nous voyons aujourd'hui les établissements de pêche à l'île Madame et à la Baie-des-Chaleurs.

L'idée de ce projet de colonisation paraît lui avoir été fournie par l'abbé Manach, ancien missionnaire en Acadie, qui, pour avoir bû à la santé du Prétendant, et, au dire du gouverneur Wilmot, fait œuvre de sédition parmi les Sauvages, avait été appréhendé et emmené prisonnier en Angleterre.

Les mêmes raisons pour garder les Acadiens du Massachusetts valaient toujours : la nécessité de toucher préalablement la rançon de neuf mille cinq cent soixante et trois livres sterling, et l'importance “ de ne pas perdre le bénéfice de leurs services.” A ces deux raisons d'ordre majeur vinrent s'ajouter les protestations d'énergumène du gouverneur de la Nouvelle-Ecosse, adressées simultanément à Londres et à Boston, contre le projet de laisser les Acadiens s'établir si près de leur ancien

pays, où ils ne manqueraient pas, aussitôt arrivés, d'entrer en communication secrète avec la France ; d'ourdir de noirs complots contre l'empire britannique ; d'ameuter les sauvages ; " de s'accaparer du commerce des pelleteries " ; bref, de faire courir à la colonie tout entière les plus grands dangers.

Cette fois-ci, encore, ils ne partirent pas.

Leur situation, à la suite de tous ces événements, ne s'était pas améliorée. Qu'on en juge par le message suivant de Fra Bernard, gouverneur du Massachusetts, communiqué à la Chambre des Représentants, le 18 janvier 1764.

La petite vérole sévissait alors à Boston, et les Acadiens, quoiqu'ils n'en eussent pas été atteints, avaient été séquestrés, et personne ne pourvoyait à leur subsistance. Ils périssaient de froid et de faim.

" Le cas de ce peuple, disait le message, est en vérité lamentable. Aucun d'entre eux n'a encore attrappé la petite vérole, et ils n'ont que leur travail de chaque jour pour vivre. S'ils ne peuvent pas aller chercher de l'ouvrage dans la ville, ils mourront de faim ; s'ils y vont, ils prendront la maladie. Comme ils sont entassés dans de tout petits logements et dépourvus du nécessaire, il faut qu'ils trouvent quelque moyen de ne pas périr misérablement. Je me suis abouché à ce sujet avec les *selectmen*, qui, à leur tour, ont consulté les commissaires des pauvres. Les uns et les autres prétendent qu'ils ne peuvent rien faire pour leur venir en aide. Je me trouve, en conséquence, dans la nécessité de m'adresser à vous pour sauver la vie à ces gens. Donnez-leur de quoi manger, et, de mon côté, je mettrai les casernes, *barracks of the Castle*, à leur disposition. Quand ils y auront demeuré assez longtemps pour montrer qu'ils n'ont pas été infectés par la maladie, ils pourront alors être admis dans d'autres villes et y trouver de l'ouvrage, ce qu'il leur serait impossible maintenant de faire."

La Chambre des Représentants et le Conseil consentirent à ce que le gouverneur les internât dans les casernes et leur votèrent de quoi " subsister " jusqu'au quinze du mois suivant, c'est-à-dire trois semaines.

Mais comme un certain nombre de ceux qui se trouvaient dans les villes du littoral de la mer avaient profité des derniers événements pour s'enfuir à Saint-Pierre et Miquelon et au Canada, sur des bateaux de pêche et autres voiliers, le gouvernement fit défendre, par proclamation royale, à tout capitaine, maître et patron de vaisseau de prendre aucun Acadien à son bord. C'était remettre en vigueur une loi passée sept

ans auparavant, et que le traité de paix entre la France et l'Angleterre avait, depuis près d'un an, fait tomber en désuétude.

Cette proclamation tombait bien mal pour les pauvres prisonniers, comme nous allons le voir.

Dans l'été de la même année, savoir le 26 juin 1764, neuf ans après le Grand Dérangement, cinq ans après la prise de Québec et un an après le traité de Paris, le comte d'Estaing, lieutenant-général et gouverneur pour le roi de France aux Antilles, fit savoir, par proclamation, aux Acadiens de la Nouvelle-Angleterre que ceux d'entre eux, hommes, femmes et enfants, qui seraient désireux de se retirer sur l'île Saint-Domingue, n'avaient qu'à en donner avis à John Hanson, marchand de New-York ; que celui-ci fournirait tout ce qui leur serait nécessaire, provisions, vivres et prix du passage, pour s'y rendre, et que là ils seraient bien traités par le gouvernement français, qui leur donnerait des terres et de quoi subsister durant les premiers mois.

Les Acadiens se cramponnèrent à cette nouvelle planche de salut, comme font ceux qui se noient, à une épave. Soixante et six pères de familles, représentant quatre cent six personnes, signèrent, pour eux-mêmes et pour leurs frères, une requête au gouverneur et aux Chambres de Boston, qu'ils présentèrent, le 1er décembre (1764), sollicitant un passeport général pour tous ceux d'entre eux qui voudraient aller aux Antilles françaises.

Certains que leur prière serait exaucée, et déterminés de redevenir des hommes libres, un grand nombre quittèrent, comme ils l'avaient fait une fois déjà, les villes et les villages où ils avaient été si longtemps enfermés, et se rendirent tout de suite à Boston, attendant l'heure de prendre la mer. Afin de se procurer pour eux-mêmes et leurs familles les choses de première nécessité, ils vendirent le peu qu'ils possédaient, quelques objets mobiliers et leurs outils de travail.

Le premier acte des autorités municipales de Boston fut de les interner dans un entrepôt à sucre, sur la pointe du Moulin-à-Vent, où ils furent gardés à vue, sans qu'il leur fut permis de faire parvenir aucune communication à John Hanson.

Ne recevant pas de réponse à la première pétition qu'ils avaient adressée au gouverneur, les prisonniers lui en remirent, le 1er janvier 1765, une seconde, où je relève les passages suivants, touchants dans leur naïve simplicité.

“ Nous vous souhaitons, commencent-ils par dire, une bonne

et heureuse année, avec toutes sortes de prospérités, et aussi que vous nous accordiez un passeport pour les colonies françaises, où nous désirons beaucoup aller.

“ Votre Excellence a connaissance de l’offre qui nous est faite. Cela fait neuf ans que nous vivons ici dans l’attente d’être rendus à nos compatriotes, et votre silence semble vouloir fermer la porte qui nous est ouverte. Nous avons toujours cru qu’en temps de paix, dans tous les pays du monde, la porte des prisons s’ouvrirait aux prisonniers. Permettez-nous de trouver étrange notre détention ici.

“ On nous répète que nous jouissons de la liberté de pratiquer notre religion ; cela nous semble contraire aux faits ; car, en nous détenant ici malgré nous, vous nous mettez dans l’impossibilité de l’exercer. C’est de la dureté envers nous. Vous nous faites une situation bien dure, nous mettant dans l’impossibilité de rien faire pour améliorer notre condition.

“ Excellence, si vous n’avez pas bientôt compassion de nous, nous allons tous périr de froid et de faim.

“ Depuis (un mois) que nous vous avons présenté notre première requête, nous avons reçu quatre-vingt-quatorze livres de mouton, deux charges de bois, deux boisseaux de pois, cinq boisseaux de pommes de terre et de navets, pour soixante et douze bouches que nous sommes ici... Cela est bien dur, Monsieur.

“ Veuillez donc avoir compassion de nous, pour le temps qui nous reste à demeurer ici.

Signé : Jean Trahan, Costin Thibodot, Jean Hébaire, Charles Landry, Alexis Braux.”

Cette fois encore la permission de partir leur fut refusée. Le gouverneur Fra Bernard, dans un message au Conseil, donne les raisons de son refus : “ C’est qu’il a toujours considéré les Acadiens comme des sujets anglais,” et qu’il ne peut pas les laisser s’en aller sans l’autorisation du Ministre.

Ils sont tour à tour sujets anglais, ou sujets français, selon les chances qu’on a de les mieux exploiter : français pour être rançonnés comme prisonniers de guerre ; anglais pour se faire enrôler de force sur la flotte du roi.

Cependant les Chambres nommèrent encore une fois un comité pour s’enquérir de leur situation exacte et mettre une fin finale à leurs plaintes éternelles.

Sur leur situation, le rapport fut que beaucoup de ces pauvres Acadiens étaient très malades, et que les autres s’affaissaient de jour en jour, ce qui était dû, soupçonnaient-ils (*as we appre-*

hend) au fait qu'ils avaient été trop longtemps sans prendre de nourriture. "Ceux qui le peuvent veulent bien travailler ; mais la dureté du temps est telle qu'ils ne peuvent pas trouver assez d'ouvrage pour vivre et encore moins faire vivre leur famille."

Pour remède à leurs maux et surtout aux ennuis du gouvernement, le comité propose que les *selectmen* des différentes villes où ils ont été originairement répartis les reprennent à leur charge et s'arrangent avec eux "du mieux qu'ils pourront" ; mais qu'il ne leur soit pas permis de sortir de la province, pas plus qu'à d'autres des leurs d'y rentrer.

Ce recommencement de persécution parut odieux au gouverneur ; car Bernard, comme Pilate quand il fit flageller Jésus, parce qu'il ne trouvait aucun mal en lui, cherchait, à sa manière, à les sauver.

S'il s'était prononcé contre leur départ pour les Antilles, c'est qu'il considérait que ce voyage leur serait fatal, comme il l'avait été à ceux de Philadelphie qui avaient été envoyés, l'année précédente, au Cap-Français ; c'était pour les sauver qu'il agissait ainsi, comme l'explique la suite de son message à la Chambre : "Leur cas, disait-il, est vraiment digne de pitié. S'ils vont à Hispaniola, ils courent au devant d'une mort certaine. Peu échapperont aux effets du climat mortel de cette île. C'est plus pour des motifs d'humanité que par considération politique que je m'oppose à ce que le reste d'entre eux entreprenne ce fatal voyage. Ce n'est pas tant pour en faire des sujets anglais que pour les empêcher de périr, que j'en use ainsi envers eux."

Il termine son message en demandant au Conseil de leur donner quelque coin de terre dans la province pour qu'ils s'y établissent et perdent l'envie d'émigrer aux Antilles françaises, où la mort les attend. Les établir, c'est, selon lui, régler toute la difficulté.

Ce message est daté du 24 janvier.

(A suivre)

Chronique littéraire

Une fable de La Fontaine. Une page de René Bazin.

Il s'agit de *L'alouette et ses petits avec le maître d'un champ*.

Ici, La Fontaine ne sourit plus. Sa malice de vieux dé-sabuse qui, jusqu'à cette fable, n'a frappé nos travers qu'à l'aide de dards superbement fleuris porte presque brutalement, cette fois, un coup terrible à l'égoïsme.

Une alouette a laissé passer le printemps sans se bâtir un nid. Ennuyée bientôt de n'avoir pas, comme ses sœurs, de nichée à qui donner la becquée, elle se décide :

✻ pond, couvre et fait éclore ✻
✻ A la hâte : le tout alla du mieux qu'il put. ✻

La saison étant un peu avancée, les blés d'alentour se trouvent mûrs avant que les petits ne puissent voler. Voilà donc notre alouette courant, sautant, volant, enlevant ici un grain de blé, là un peu d'avoine et portant en toute diligence la substantielle nourriture à ses affamés. Puis, entre deux courses, ce sont maintes recommandations, maints conseils :

✻ Si le possesseur de ces champs ✻
✻ Vient avecque son fils, comme il viendra, dit-elle, ✻
✻ Ecoutez bien : selon ce qu'il dira, ✻
✻ Chacun de nous décampera. ✻

Tel que prédit par mère alouette, le maître et son fils, en l'absence de celle-ci, viennent visiter le champ où sont installés les petits. Aussitôt la nichée est en alarme. On entend le maître dire à son fils :

✻ Ces blés sont mûrs... allez chez nos amis ✻
✻ Les prier que chacun, apportant sa faucille, ✻
✻ Nous vienne aider demain dès la pointe du jour. ✻

Les habitants du nid ne doutent plus : demain, aux premières heures, il faudra décamper ; les amis du maître ne manqueront certainement pas au rendez-vous ; tous s'empresseront

de venir offrir au propriétaire le secours de leurs bras. Et les cris de redoubler. La mère accourt : " Qu'est ceci ? Qu'avez-vous à tant crier ? " — " Il a dit à son fils d'aller chercher ses amis pour l'aider à couper, dès l'aurore, ces blés qu'il a trouvés mûrs. "

✻ S'il n'a dit que cela, repartit l'alouette, ✻
 ✻ Rien ne nous presse encore de changer de retraite. ✻

Et, toute joyeuse, riant de la folle inquiétude des petits, elle repart pour une nouvelle ronde, sûre que personne ne viendra déranger sa chère nichée. Elle ne se trompait point.

L'aube arrive, et d'amis point du tout. Attristé de la défection de ceux dont il avait un peu prématurément escompté la bonne volonté, le propriétaire revient de nouveau jeter inconsciemment l'alarme au camp des oiselets.

✻ Ces blés ne devraient pas, dit-il, être debout . . . ✻
 ✻ Mon fils, allez chez nos parents ✻
 ✻ Les prier de la même chose. ✻

Cette fois, c'est l'épouvante qui règne chez les petits de l'alouette. Songez donc, le propriétaire fait appel aux membres de sa famille, à ceux qui lui sont unis par les liens les plus chers. Très dévoué, il leur a rendu de nombreux services ; il a protégé ce neveu ; nourri et habillé ces deux filles d'une sœur, veuve depuis longtemps ; jamais un membre de sa famille n'a frappé à sa porte en vain. Demain, tous ces gens-là seront fiers de venir lui prouver leur reconnaissance ; ils préviendront, sans doute, leur bienfaiteur et, avant l'aurore même, les faucilles commenceront à couper. Les petits terrifiés, ne rêvent plus que ruine et dispersion. Leurs cris perçants se font entendre au loin.

La mère se précipite de nouveau vers le nid : " Qu'y a-t-il encore ? "

✻ Il a dit ses parents, mère ! c'est à cette heure . . . ✻
 ✻ — Non, mes enfants ; dormez en paix : ✻
 ✻ Ne bougeons de notre demeure. ✻

Cette fois encore, les prédictions de l'alouette, si cruelle pour les hommes, se réalisent à la lettre :

✻ Car personne ne vint. ✻

Enfin, le propriétaire, amèrement désillusionné, revient,

une troisième fois, à son champ et ne peut que constater l'in gratitude de ses parents.

❀ Notre erreur est extrême,	❀
❀	Dit-il, de nous attendre à d'autres gens qu'à nous :	❀
❀	Il n'est meilleur ami ni parent que soi-même,	❀
❀ Il faut qu'avec notre famille	❀
❀	Nous prenions dès demain chacun une faucille :	❀
❀	C'est là notre plus court ; et nous achèverons	❀
❀	Notre moisson quand nous pourrons.	❀

Ces paroles énergiques sont entendues de mère alouette :

❀	C'est ce coup qu'il est bon de partir, mes enfants !	❀
❀	Et les petits, en même temps,	❀
❀	Voletant, se culbutant,	❀
❀	Délogèrent tous sans trompette.	❀

Prise à la lettre, cette fable est cynique. Elle peut tuer la générosité dans le cœur de celui qui a connu l'épreuve terrible de la souffrance dans l'abandon. Elle nous fait l'homme plus noir qu'il n'est en réalité, en supposant faussement que l'amitié et la parenté ne sont que des mots. Chez ceux qui sont profondément fatigués de voir leurs services méconnus, elle peut aller jusqu'à tarir dans leur cœur désabusé la source du dévouement. Défions-nous donc de l'impression trop forte que pourrait faire sur notre esprit ces tons exagérés dont La Fontaine a chargé ce tableau de l'égoïsme en action. Rappelons-nous les nombreux traits de générosité et de dévouement dont nous avons été témoins ; élevons notre âme par la pensée de ce que la charité, par exemple, produit tous les jours, de si noble et de si grand dans le cœur humain. Dans cette lecture comme dans toute autre lecture littéraire, restons maîtres de nos impressions. Ne permettons jamais à un auteur, quelque brillantes que soient ses expressions ou quelque puissantes que soient ses pensées, de nous voler notre âme.

Que cette cruelle fable de La Fontaine contienne une part de vérité et que la vie réelle nous offre, quelquefois, de ces tristes et dégradants exemples, seuls les petits qui n'ont pas encore quitté le nid peuvent le nier. Les luttes qu'il faut soutenir pour gagner le pain quotidien ou seulement pour se faire une place au soleil, les rivalités qui en découlent, les cuisantes blessures de l'amour-propre, les mille et un froissements qu'occasionne la diversité des goûts et des opinions, que dis-je ? un mot malheureux, un salut qu'on a oublié de rendre

par simple distraction, un aimable badinage qui tombe juste le jour où, dès le matin, par mauvaise humeur, on a décidé de ne rire de rien, tout cela et bien d'autres choses encore font trop souvent que, dans la vie, ceux qui devraient s'entraider se combattent, ceux qui devraient marcher parallèlement s'en vont en sens opposé, ceux, enfin, qui devraient s'aimer se détestent. "Ce sont des riens," dira-t-on souvent à propos de ces niaiseries qui nous divisent. A-t-on oublié que le sous-marin français *Lutin* coula, devant Bizerte, uniquement parce qu'un caillou, gros comme le bout du petit doigt, empêcha la fermeture complète du couvercle de sûreté lors de la descente fatale ?

Que de cailloux dans la vie !

Oublions, si vous le voulez bien, les trop noires couleurs du tableau de La Fontaine. N'allons pas, toutefois, mépriser la leçon qui s'en dégage. Dans la vie, compter sur tout le monde serait d'une naïveté impardonnable : tout le monde et personne, c'est la même chose ; ne jamais compter sur autrui serait d'un scepticisme faux et outrancier ; compter beaucoup sur soi,—avant tout, sur Dieu,—et peu sur les autres, voilà ce qui nous paraît être le bon sens.

* * *

Nous donnerions volontiers les trente-huit chapitres des *Mémoires d'une vieille fille* (1) pour le trente-neuvième et dernier, intitulé : *Les lectures*. Outre que parmi ces trente-huit, il en est deux ou trois qu'on ferait tout aussi bien de ne pas laisser lire aux jeunes, le dernier chapitre a sur les autres l'avantage immense d'être ce qu'il s'est écrit de plus juste depuis longtemps sur ce vaste et passionnant sujet : les lectures.

La "vieille fille" s'élève d'abord contre la lecture des ouvrages où "la musique des mots crée une illusion de pensée." Il est certain qu'un auteur qui s'amuse à contempler les phrases qu'il jette sur le papier à la manière d'un écolier qui regarde défiler devant ses yeux, un après-midi de congé, les branlantes photographies du cinématographe, est une nuisance. On aura beau s'écrier : "Quelle virtuosité, ma chère !" — si

(1) *Mémoires d'une vieille fille*, par René Bazin—chez J. P. Garneau, libraire, Québec.

l'écrivain n'a voulu que remplir les oreilles, il ne pourra toujours faire que des têtes vides.

Un livre bien écrit n'est pas nécessairement un bon livre ; il peut même être très mauvais et, précisément parce qu'il est bien écrit, il devient extrêmement dangereux. Voyez certaines pages de Renan. La forme est douceuse, charmante, délicieuse même quelquefois. Est-il un auteur qui, depuis vingt-cinq ans, ait ruiné la foi dans un plus grand nombre d'âmes ?

On entend dire, dans certains milieux, à propos des pièces du théâtre parisien : " Quel esprit, mon cher, quel esprit dans toutes ces pièces françaises contemporaines ! " Eh ! oui. Dans un bon nombre, quel esprit ! Dans beaucoup d'autres, quelles saletés ! Ça choque, à première vue. Puis, ça choque moins. Quand on en est arrivé à ce que ça ne choque plus, on commence à y trouver du plaisir. " C'est la vie," dit-on, alors, d'un petit air entendu. Ou encore : " Moi, maintenant, je peux tout lire." — " Mais tout lire. Songez donc à l'effroyable amas de mensonges, et de sottises et de perversité morale que représente, à côté de purs chefs-d'œuvre ou d'œuvres estimables, une littérature quelconque, même si l'on ne tient compte que de ses écrivains de talent et de ses livres composés habilement. Et vous présumez assez de vous-même pour penser que ce flot si mêlé de systèmes, d'affirmations, d'insinuations, d'appels à la sensualité, de descriptions, de contradictions, passera dans votre esprit sans y laisser de trace. Vous croyez que pourvu qu'un livre soit artistement fait, il est inoffensif, comme si l'art n'ajoutait pas une force et un charme à des doctrines ou à des sentiments dont sans lui la grossièreté vous eût choqué ? " (1)

L'autre jour, un de ces vieux travailleurs canadiens-français qui ont du bon sens à revendre disait, entre deux coups de faux, à quelqu'un qui s'était arrêté un instant près de lui, une parole bien vraie dans sa simplicité. Il parlait d'un certain compatriote qui a perdu la foi " du temps de Chiniquy " et qui cherche aujourd'hui à endoctriner ses frères : " Voyez-vous, monsieur, disait sentencieusement le vieux faucheur, il a trop *li*."

Ce n'est pas nécessaire d'en venir à cette extrémité de perdre la foi pour se faire du mal en lisant. La délicatesse de conscience, cette force de l'âme chrétienne, ne sort-elle pas bien

(1) *Mémoires d'une vieille fille*, p. 323.

souvent émoussée de la lecture de tel ou tel livre, de tel ou tel roman même à *l'usage des jeunes filles*. Jamais une vraie mère de famille, quelle que soit l'apparence de garantie morale que puisse offrir un livre, ne devrait le laisser entre les mains de ses enfants sans l'avoir parcourue elle-même. Combien d'êtres charmants qui, par suite de la négligence maternelle, "ont changé de sourire, et de regard, et d'âme sans presque sans douter, et sur qui, visiblement, pesaient tant de lectures dites légères, les mal nommées, les plus lourdes qui soient, puisqu'elles plient ce qui est droit ! " Et qu'est-ce donc quand les jeunes filles ont des "mères-liseuses ?" des mères qui s'empressent de cacher, quand paraît l'enfant, le livre qu'elles rougiraient de lire non seulement devant lui mais devant n'importe qu'elle personne respectable ? Les enfants sont terribles. Si rapide qu'il soit, le geste de faire disparaître un mauvais livre ne leur échappe pas toujours. "Pourquoi donc maman ne veut-elle pas que je voie le livre qu'elle lisait quand je suis entré ?" Et bien des jeunes filles ne seront contentes que le jour où, profitant d'une absence de la mère, elles pourront satisfaire à l'envie cette curiosité malsaine qu'on trouve dans tout cœur humain.

Voyez, au contraire, la bonne mère-liseuse, celle qui, pour être plus sûre que rien ne ternira l'âme de ses enfants, "lit tout haut devant ses filles." Elle remplit là un de ses plus beaux rôles. "Elle a la grâce d'état. Elle pressent les coupures, elle les fait si habilement et recoud si vite les bords qu'on ne s'aperçoit de rien. Avez-vous remarqué ceci ? Quand un homme lit un texte qui n'est pas à l'usage de Marguerite, il a des jeux de physionomie qui révèlent qu'il va se passer quelque chose ; il s'émeut ; sa voix hésite ; il y a des points d'orgue qui suspendent l'intérêt de la lecture, et qui risquent de souligner l'obscur et d'inscrire une phrase dans les parenthèses vides. Que la mère est donc plus fine, simplement parce qu'elle est mère !"

Les jeunes gens, eux, disent : "Il faut bien se tenir au courant." Au courant de quoi ? Au courant des ouvrages dissolvants, diaboliques d'Anatole France ? Au courant des romans dévergondés de Marcel Prévost et d'Abel Hermant ? Au courant des dégoûtantes pièces d'Octave Mirbeau et du juif Nathanson, des grivoiseries élégantes des Caillavet et des de Flers ? Où vous mènera ce courant ? Pour le moins, au cynisme. Rien ne vous répugnera plus dans ce que vous lirez,

pourvu que tout soit dit avec esprit. Vous rirez avec l'auteur du mari finement trompé, de ce rire qu'on ne veut pas laisser éclater en public de peur de scandaliser et qui, même lorsqu'on est seul, se fait presque silencieux pour ne pas effaroucher la conscience.

Il y a pourtant mille moyens de rire sans se salir. (1)

Antonio Huot, ptr.

(1) On pourra lire, pour se récréer intelligemment, la page délicieuse de René Bazin, intitulée : *Aux Petites Sœurs* dans *Le Mariage de Mademoiselle Gimel*, dactylographe.—Ce dernier livre n'est pas à mettre en toutes les mains.

Le Monument Mercier

Malgré les nombreuses déceptions que n'ont pas manqué de nous procurer les monuments élevés dans Québec, depuis un certain nombre d'années, nous avons voulu admirer avec bien d'autres l'œuvre que l'on destine à la mémoire de feu Honoré Mercier. Et nous avouons que dans cette visite à la Chambre 45 du Palais Législatif, (notre salon de sculpture dans les circonstances), se mêlait l'espoir secret et profond de trouver dans la vraie statue d'un vrai Mercier une éclatante revanche du goût artistique de notre ville, sur tous les monuments ratés, immenses, lourds, sans coloris, sans vie, dont on a encombré nos places publiques. Nous avons été, une fois de plus, désillusionnés. Même nous sentions que notre bonne foi serait plus que jamais surprise quand les journaux nous ont apporté la faible consolation que M. Chevré corrigerait la partie essentielle de son œuvre afin de la rendre plus véridique et, partant, plus acceptable.

En effet, personne n'a jamais vu Mercier dans l'attitude tourmentée et bizarre que lui donne l'artiste français. Et si le grand patriote avait pu se voir dans le plâtre de la maquette il eut, certes, lui qui avait beaucoup d'esprit répété la fine vengeance exercée par Léon XIII envers un peintre qui l'avait fort maltraité dans un portrait, et accroché sur ce monument où personne ne le reconnaîtra, une carte portant cet avis discret et rassurant : " Ne craignez rien, c'est moi ! "

Le monument lui-même fut-il déjà rendu sur la place publique, que nous ne sommes pas très sûrs si dans son cerveau de bronze ne germerait pas l'idée qu'un jour les jeunes enthousiastes qui voulurent culbuter le monument Neilson, viendraient le délivrer de ce piédestal " m'as-tu-vu " auquel un mensonge le tient enchaîné, le rendre à la sereine gloire du tombeau, et venger la mémoire d'un grand ancêtre injurié dans une œuvre de mauvais goût.

Au fond, si l'on se rappelle bien l'histoire courte, mais peu banale, de ce monument Mercier, on découvrira que la seule idée de confier à un architecte, eut-il fait les plans du grand Opéra, le soin de juger seul d'une œuvre de sculpture nous

méritait un châtement—celui que nous avons déjà dans l'œuvre qui se prépare. Et nous songeons à la commotion que produirait dans le monde des arts la nouvelle qu'au jury traditionnel serait substitué, non pas un comité, mais tout simplement un architecte en bâtiments.

Mais, nous ne vivons pas en Europe, nous n'avons pas de jurys compétents en matière de sculpture, et c'est ce qui explique la présence dans nos murs de monuments culs-de-jatte comme celui qui dépare la place de la salle d'exercice, d'une enseigne de matelas comme celui de l'Esplanade, d'un monument population comme celui de Mgr de Laval ou encore notre Champlain lui-même, sur son demi-piédestal destiné à être adossé quelque part mais pas au fleuve St-Laurent, et avec ses hauts-reliefs dignes d'orner la pyramide de Chéops.

Et puisqu'il est question ici, du monument Champlain, de M. Paul Chevré, voici ce qu'en disait en 1898 un critique du Salon :

“ Samuel Champlain (le Saintongeois) qui surmontera le monument que la ville de Québec fait élever en l'honneur de son fondateur ne me dit pas grand chose de bon ; je ne peux pas m'imaginer le navigateur sous les traits de ce gros *mousquetaire triste* que nous présente M. Paul Chevré ; pour faire les têtes, que l'auteur consulte le maître Paul Dubois, il verra comment on traite le portrait du *comte de Franqueville* ou du *Docteur Lannelongue*. Voilà de la sculpture de génie, et c'est pourtant plus petit de dimension que le Champlain susnommé.”

Et pourtant nous avons payé très cher pour cette machine-là. Nous paierons très cher aussi pour le monument Mercier—assez cher pour que nous ayons pu le mettre au concours, un concours ouvert à tous les artistes français, jugé par un jury français, si nécessaire, ce qui nous aurait donné une fois, la chance de posséder une œuvre d'art signée d'un nom célèbre.

Mais, dira-t-on, vous ne parlez pas de la participation des artistes canadiens-français à ce concours. Pas nécessaire, puisque le concours aurait été ouvert à tout le monde. Cela ne veut pas dire qu'ils auraient été plus heureux que dans ce simulacre de concours où ils ont été roulés par un étranger, mais ils auraient, du moins, trouvé une certaine compensation à être en compagnie des maîtres. L'impartialité du jury leur eut offert une garantie contre le parti-pris ou le favoritisme, et cette garantie elle-même n'eut pas été d'une mince im-

portance pour ceux qui devront tout payer et tout garder, œuvre de génie ou camelote.

Avec nos trois maquettes jugées par un architecte on n'enleva de l'esprit de personne, parmi les visiteurs de la Chambre 45, l'impression qu'un jury compétent eut choisi celle de Laliberté, mieux pensée, plus sobre, plus conforme à l'idée que la province de Québec a gardée de Mercier, et à l'hommage qu'elle veut rendre à sa mémoire. Bien plus, ce choix confié à un jury, eut été accepté plus volontiers parce qu'il eut rendu moins possibles certaines coïncidences comme celle qui retrouve M. Paul Chevré à Québec, et la clé de la Chambre 45 dans sa poche, à peu près au moment où on nous apprend qu'il a damé le pion à MM. Laliberté et Hébert. Le public tient souvent compte de pareilles délicatesses à son endroit.

Enfin, c'est chose décidée, M. Chevré va nous faire et refaire un Mercier énorme. Et pourtant nous avons entendu, pendant la dernière session, le premier ministre répondre à un député que le monument Mercier n'était que le premier d'une série. Chapleau, Chauveau, Joly, et les autres viendront ensuite. Où les mettez-vous, surtout si c'est encore M. Chevré qui leur prodigue le marbre et le bronze ? Vraiment, nous n'avons pas, ou très peu, le sens des proportions et nous faisons gros croyant faire grand. Nous ne le sentons peut-être pas aujourd'hui, mais nous préparons de cruels désenchantements à nos petits-fils, artistes, peintres, sculpteurs du prochain demi-siècle qui, pour être venus plus tard, avoir visité plus d'un salon ou consulté plus d'un maître, voudront honorer par de belles œuvres les hommes de notre époque. Ils trouveront assurément que nous avons dépensé beaucoup d'argent, et couvert beaucoup de terrain pour prouver que nous n'avions pas de goût.

Mais au lieu de nous trop blâmer, espérons-le, ils verront dans tout cela un motif à se réjouir du progrès accompli depuis notre époque d'importation à outrance. Et il n'est pas douteux que les chroniqueurs, les critiques d'art, qui visiteront leurs tableaux et jugeront leurs statues écriront des pages fort amusantes où il sera dit que l'an de grâce 1909 nous faisions choisir nos monuments par des bonshommes dont le métier était de bâtir des maisons.

Solime Dupin.

Révoltée

PAR

GASPARD DE WEEDE

La comtesse opéra la présentation entre l'ecclésiastique et son frère.

Le petit de la Saulaye siégeait en face de sa mère, à table, et, vu l'exigüité de sa taille, on était obligé de l'asseoir sur un coussin pour le hisser à la hauteur voulue. Au reste, il se tenait parfaitement, et ne soufflait mot.

Frécourt, qui professait un grand respect pour les membres du clergé, jugea convenable, après quelques banalités courantes, de s'adresser directement à l'abbé Mathieu, en lui racontant deux ou trois épisodes assez curieux de sa vie d'Afrique. L'abbé répondit avec une connaissance de cause qui étonna le jeune homme.

— Vous avez donc été en Algérie, Monsieur l'abbé ?

— Oui, capitaine, j'y ai passé neuf années consécutives, comme aumônier militaire des hôpitaux et des colonnes volantes.

— Plus africain que moi-même, alors ! s'écria Frécourt. Je n'y ai passé que sept ans !

Et, enchantés l'un de l'autre, ils se répandirent en interminables histoires de campements, d'embuscades et de " coups de torchons " que le petit de la Saulaye, bouche bée, écoutait de toutes ses oreilles, en se trémoussant d'aise sur son coussin.

Mais, aussitôt le déjeuner fini, l'abbé et l'enfant s'éclipserent, et René se retrouva seul dans le fumoir, en tête-à-tête avec sa sœur.

Mme de la Saulaye se jeta sur une chaise longue de canne, garnie de coussins Liberty, et, la tête renversée, ses mains nouées derrière la nuque, elle se mit à dire, d'une voix basse et amère :

— Les hommes sont bien heureux ! Quand ils en ont trop de leur existence coutumière, ils s'en vont, courent le monde, risquent leur tête ! C'est une émotion, celle-là, et une bonne,

meilleure que toutes les sottés sensations de ce Paris[!] maudit[!] Ah ! que vous me faisiez envie, tout à l'heure, toi, René, et ce brave abbé Mathieu ! Vous pouvez vous vanter d'avoir vécu. Moi, je végète.

— Voyage donc, Madeleine, répondit Frécourt. Rien n'empêche les femmes de voyager, que je sache !

— Seule ! Allons donc, mon cher ! Tu sais bien que cela ne se peut pas ! Et puis emmener cet enfant de huit ans comme mentor, pour compromettre sa santé et ses études ? Je n'ai que lui au monde. C'est bien le moins que je me sacrifie pour son avenir !

Un sourire involontaire glissa sur les lèvres du spahi.

— Tu ris René ? Tu ne me crois pas ; tu me fais de la peine.

— Pardonne-moi, sœurlette, reprit-il humblement. Dieu m'est témoin que je ne songeais pas nullement à t'offenser. Je me faisais seulement cette réflexion, avec ma philosophie de soldat, que les apparences trompaient bien souvent, et que tu ne dois point passer, aux yeux du vulgaire, pour si sacrifiée que tu le prétends... et que tu l'es en réalité, ma pauvre amie ! ajouta-t-il plus bas.

Mme de la Saulaye se retourna sur sa chaise longue, appuya son coude sur le bras du meuble, et posa son menton dans sa main.

— Dis-moi, René, te rappelles-tu un vieux proverbe étranger, qu'on a dû t'apprendre, comme à moi, dans ton enfance : " quand on reçoit un coup de pied d'un âne, on ne s'en vante pas." Moi non plus, je ne veux pas étaler publiquement mes plaies, les marques des coups que j'ai reçus de cette brute, à laquelle on m'avait donnée sans me consulter, mon mari. Plutôt mourir que de révéler ces souffrances-là aux indifférents qui m'entourent ! Voilà pourquoi je me pare et je m'amuse, pourquoi je dépense mon temps et mon argent, afin de tromper les autres en m'étourdissant moi-même !

Elle ferma brusquement les yeux en finissant de parler, comme pour refouler des larmes prêtes à jaillir.

Frécourt rapprocha la chauffeuse où il s'était assis, et il dit, la voix basse et grave :

— C'est un dur métier que de jouer éternellement la comédie !

Madeleine eut un rire bref, qui sonna faux.

— N'est-ce pas ? Même pour la galerie, cela doit être fatigant de me voir. Mme de la Saulaye ! encore Mme de la Saulaye ! Toujours cette veuve qui n'est pas veuve ! Ah ! si tu

savais ce que je souffre de cette vie de galère que je mène !
Je n'en puis plus ! je ne peux plus y tenir !

René murmura :

— Ma pauvre sœur !

Elle continua, sans l'entendre :

— J'en ai assez des usages du monde, et des lois de la société prétendue civilisée, assez des ridicules conventions et des préjugés absurdes, assez des sornettes et des sottises dont se bernent encore les femmes de ma caste ! Je ne crois plus à rien, ni à la vertu, ni à l'honneur, ni même, ni surtout à l'amour !

— L'amour des hommes passe, répondit gravement Frécourt, mais l'amour de Dieu ne trompe jamais !

— Dieu ! s'écria Madeleine avec emportement, pour ce qu'il s'occupe de nous ! s'il existe ! ajouta-t-elle plus bas.

— Tais-toi ! dit René, ne blasphème pas, malheureuse !

Elle haussa les épaules.

— *Saint Frécourt*, fit-elle amèrement, tu es bien le digne frère de la "bonne duchesse Anne !" Tu serais sans doute aussi fort expert à faire des pansements aux petits scrofuleux des faubourgs. Mais tu n'entends rien aux plaies mille fois plus cruelles de l'esprit et du cœur !

— Pardonne-moi, répondit René avec une douceur infinie. C'est parce que je me rends bien compte de l'acuité de tes maux, que je voudrais te voir y appliquer le seul remède efficace : la Religion. Et tu énonces devant moi des doutes qui m'épouvantent !

Elle ne répondit pas directement. Elle dit seulement, avec une sorte de rage :

— De quoi te plains-tu ? Que peux-tu me reprocher ? Est-ce que je ne garde pas correctement les apparences ? Est-ce que je ne fais pas élever religieusement mon fils, comme l'ont été ses pères ? Libre à lui, quand il sera grand, de penser ce qu'il voudra ! Que m'importe ! Je m'en laverai les mains ! Mais j'aurai fait mon devoir, ce que vous appelez *devoir*, vous autres sages du siècle, ce devoir odieux que j'ai pris en horreur !

Frécourt s'était levé, et se promenait lentement par la pièce.

— Ainsi, dit-il avec désolation, voilà ce que tu es devenue en mon absence : une révoltée de la vie !

— Oui, mon cher, exactement. Voilà l'heureux résultat de mon mariage, et des lois ineptes qui régissent encore notre société pourrie !

Et, comme son frère se taisait, confondu, elle poursuivit, agressive :

— Mais les choses n'en resteront peut-être pas là ! M. de la Saulaye, qui triche au jeu depuis fort longtemps dans les plus abjects tripots d'Europe, a déjà été impliqué dans de très vilaines affaires ; s'il est arrêté, un beau jour, comme tout porte à le croire, je compte bien lui restituer son nom.

René frémit.

— Tu ne divorceras pas, j'imagine ?

— Pourquoi pas ?

Il saisit sa sœur par l'épaule, et la força de le regarder en face.

— Est-ce que tu prétendrais te remarier, par hasard ?

— Ah ! rassure-toi ! répliqua-t-elle avec un sourire désabusé, l'expérience acquise me suffit, et je n'ai nulle envie de me donner un nouveau maître ! Ce que j'aimerais, dans le divorce, au contraire, ce serait de briser la chaîne d'esclavage qui m'attache à un être abhorré. Ce serait d'être libre !

— Pauvre folle ! Et que ferais-tu de ta liberté ?

— Je me tirerais peut-être une balle dans la tête pour en finir.

Frécourt ne voulut pas en entendre davantage.

— Adieu, dit-il, tu divagues, Madeleine, et tu me fais mal ! Ce que tu viens de dire, je veux croire que tu ne le penses pas, que tu ne le penses jamais !

Et le jeune homme s'en alla navré.

IV

René de Frécourt, en arrivant à Paris, s'était installé rue Castiglione à l'hôtel Saint-Dunstan, qu'il connaissait de longue date. On l'y soignait bien, on l'y considérait beaucoup. Il y occupait, au second étage, un agréable appartement de trois pièces, où son fidèle ordonnance, Taupin, passait le plus clair de son temps à considérer, par les fenêtres, l'incessant défilé des voitures et des autos. Cela le changeait du désert.

Pour se retrouver avec ses anciens camarades, M. de Frécourt s'était fait aussi inscrire de nouveau à son cercle ; mais c'était plutôt par politesse que par agrément personnel, car il ne touchait jamais une carte, et les potins de ces Messieurs avaient le don de l'éceurer au dernier point.

Cependant, comme il sortait de chez sa sœur assez soucieux, il se souvint que son cousin de Bénamont lui avait donné rendez-vous au cercle, et il se dirigea vers les boulevards, à pied, en fumant un cigare, perdu dans ses pensées, et absolument étranger à la foule tumultueuse qui le bousculait au passage.

Il n'avait pas revu Bénamont depuis son retour. C'était un bon garçon très faible, marié à une enragée coquette qui lui faisait mener une véritable existence de forçat du plaisir. Il avait été très riche. On prétendait qu'il écornait fortement son capital, tous les ans, pour subvenir aux fantaisies ruineuses de sa femme. Il l'avait épousée pour ses beaux yeux. Elle, assurément, n'en avait jamais voulu qu'à sa bourse. C'était une de ces parisiennes à tête d'oiseau-mouche, chez lesquelles le cœur a disparu de l'organisme, sous la pression des instruments de torture imposés par la mode. Petite, menue, blonde, le minois chiffonné, le regard bête, cette jeune femme donnait l'idée de la plus totale insignifiance. Madeleine de la Saulaye, comme les autres, la trouvait bien ennuyeuse ; mais cela ne l'empêchait pas de la voir presque tous les jours, sous prétexte de parenté.

Frécourt trouva Bénamont à moitié endormi dans un fauteuil, devant des journaux qu'il ne lisait pas. Il s'étonna des ravages causés par sept années de joug écrasant chez le malheureux garçon. Là, dans le sans-gêne du cercle, sous la lumière cruelle des lustres électriques, Bénamont lui parut presque un vieillard, tiré, frippé, jauni, les cheveux ramenés péniblement autour de la patte d'oie. Et quel corps affaissé et flasque, semblant vidé de muscles et de nerfs !

Bénamont, lui, en revanche, sursauta, et se frotta les yeux devant Frécourt.

— Mâtin ! s'écria-t-il, quel gaillard tu fais mon vieux ! Tu as l'air d'un gymnaste ou d'un athlète de la foire de Saint-Cloud !

— Grand merci du compliment, mon cher, dit Frécourt en riant.

Mais Bénamont reprit, très sérieux :

— Non, tu sais ! mais c'est que tu es épatant, ma parole ! Quel âge as-tu donc, René ?

— Trente ans, cinq mois et neuf jours, pour te servir, Philippe !

Bénamont soupira.

— Moi, trente-six ans passés ! tu verras, quand tu auras mon âge !

Frécourt mordit sa moustache pour ne pas rire.

L'autre continua, le regardant avec une admiration croissante :

— Le désert t'a réussi. Ce n'est pas pour te flatter, mon vieux

mais tu n'auras que l'embarras du choix pour te marier, car je pense bien que tu reviens parmi nous à cette intention ?

Le spahi secoua la tête.

— *Chi lo sa ?* fit-il évasivement.

Bénomont eut un geste d'incrédulité narquoise.

— C'est un genre, sans doute, dit-il en riant, tu caches ton jeu, Frécourt !

— Non, répondit très tranquillement René, je n'ai rien à cacher sous ce rapport-là, pas plus que sous un autre, d'ailleurs.

— Tant mieux pour toi, mon cher ! tout le monde ici n'en dirait pas autant.

Pour détourner la conversation, René demanda :

— Et ça va toujours bien dans ton ménage ?

— Très bien, toujours de même, répliqua Bénomont, sans entrain.

— Et rien de neuf chez les Pervençères ? continua Frécourt.

— Non, rien de neuf, si ce n'est que ma sœur aurait une tendance à se *rallier*, pour augmenter les attraits de son salon littéraire. Tu comprends, vis-à-vis de certaines gens, ça pose une femme de recevoir familièrement un ministre ! Je ne sais pas si ça plaît à mon beau-frère ; il ne dit rien, il n'a jamais eu aucune prétention à l'élégance d'aucune sorte, et il est tellement absorbé aujourd'hui par sa culture, et par l'amélioration de ses races de bêtes à cornes, qu'il passe les trois quarts du temps dans sa terre de l'Oise, et laisse Margot bien libre de recevoir qui bon lui semble.

— Et ta femme, demanda René, un peu moqueur, songerait-elle à se *rallier aussi* ?

— Josette ! pas de danger ! Elle trouve les gens du gouvernement trop vulgaires. Et c'est joliment heureux, ajouta-t-il avec élan, car s'il me fallait encore la suivre dans les cérémonies officielles, ce serait ma mort !

Frécourt se mit à rire :

— Toujours infatigable, Mme de Bénomont ?

— Ah ! ne m'en parle pas, mon cher ! C'est stupéfiant ! Quand je la vois danser sept ou huit nuits de suite, sans arrêt, sans s'asseoir une minute, et ne pas perdre une promenade à cheval pour cela, le matin, je n'en reviens pas ! Moi, ça m'éreinte. En quoi sont-elles donc bâties les femmes ? en ressorts d'acier ? Elles ont une fameuse chance !

Et il se renversa, en baillant, dans son fauteuil.

— Pauvre garçon ! fit René, tu m'amuses et tu m'affliges en même temps !

Bénamont eut un petit rire nerveux qui sonnait faux.

— Et voilà où nous conduit l'amour ! C'est ça le mariage, mon cher !

Frécourt, soudain, redevint très grave.

— Pas toujours, Philippe, répondit-il. Dans le ménage de ma sœur aînée, par exemple...

— Ah ! s'écria Bénamont l'interrompant avec vivacité, il y a des exceptions à toutes les règles ! Le duc de Miramar est un sage, et la duchesse une sainte ! On ne peut pas les citer en exemple ! Combien y a-t-il de ménages de la sorte, à Paris. Peut-être pas dix, dans notre monde !

— Oh ! s'écria Frécourt, scandalisé, tu exagères, Philippe !

— J'exagère ? Allons donc ! Tu le verras par toi-même, tu le constateras facilement, tu m'en diras des nouvelles !

Frécourt sortit du cercle, plus songeur qu'il n'y était entré. Il revint chez lui, à pied, lentement, distrait, malgré lui, par la profusion des enseignes électriques intermittentes ; mais il eût été bien incapable de raconter, cinq minutes plus tard, ce que signifiaient ces réclames et ces annonces.

Rentré au Saint-Dunstan, il s'habilla pour dîner, demanda un taxi-auto, et se fit conduire chez sa sœur Anne, celle-là dont la vertu semblait si prodigieuse à Bénamont.

Le duc et la duchesse de Miramar habitaient un magnifique hôtel du boulevard de Courcelles, non loin du parc Monceau. Ils ne donnaient *jamaïs* de fêtes, mais tenaient table ouverte pour une sélection d'amis, triés sur le volet. La duchesse, plus âgée que son frère de cinq ans, était encore une très belle personne, un peu hautaine seulement, un peu *distante*, comme disent les Anglais, pour les gens qu'elle ne tenait pas à fréquenter. Son mari, grisonnant déjà, était le type du grand seigneur de l'ancien temps, aimable et fastueux, très amateur de beaux arts, et protecteur discret des jeunes talents. Il avait un frère cadet jésuite, et trois sœurs, religieuses du Carmel en Espagne, où leur famille comptait une parenté nombreuse. Mais il avait marié sa dernière sœur, Mercédès, à un gentilhomme français, le marquis de Prauthoy, dont la mort prématurée la laissait veuve bien jeune, avec deux enfants en bas âge à élever.

Mme de Prauthoy demeurait à Paris, rue Murillo, dans le voisinage des Miramar, et venait deux ou trois fois par semaine dîner chez eux, quand ils n'avaient pas trop de monde.

Frécourt la trouva devant la porte de l'hôtel, à pied, toute

seule, encapuchonnée dans une mante de satin noir. Il ne l'avait pas encore revue depuis son retour. En pénétrant sous la voûte, où les nappes de lumière électrique aveuglaient, en aidant la jeune femme à dépouiller son manteau, René s'étonna de la trouver presque plus jolie qu'à son départ, alors qu'elle n'était pas mariée encore. Brune et fine, avec les yeux merveilleux de sa race, et malgré l'affreux chagrin de son veuvage précoce, elle gardait une grâce et un sourire si jeune et si frais, que Frécourt en fut ébloui.

Tous deux ensemble, ils montèrent les quelques marches qui menaient aux appartements légèrement surélevés du rez-de-chaussée.

Le duc et la duchesse de Miramar attendaient leurs hôtes en tête-à-tête, dans leur troisième salon, Louis XIV comme les autres. Tout était du style Louis quatorzième dans la maison. Celui-là renfermait deux tapisseries des Gobelins : *Judith pénétrant chez Holopherne* ; *Judith ressortant de la tente, la tête du guerrier dans son manteau*.

Devant la cheminée géante, surmontée d'une *Victoire ailée*, et de deux vases de Sèvres immenses, le duc, debout, se chauffait, en causant avec sa femme, en espagnol, de sa voix gutturale et saccadée. Elle, assise près d'un guéridon, brodait une nappe d'autel, sous la lueur discrète d'une lampe d'argent alimentée à l'huile.

— Ah ! s'écria gaiement le duc, voici notre africain !

La duchesse eut un éclair de joie dans les yeux.

— Comme tu es gentil de venir près de nous, mon petit René, s'écria-t-elle, de penser à ta famille, au lieu de courir les restaurants des boulevards, comme tant d'autres le feraient à ta place !

Elle lui tendait la main. René la baisa en répondant :

— Je suis privé depuis si longtemps de famille !

Mais il ne put en dire davantage, parce que arrivèrent aussitôt les derniers convives ; un jeune attaché de l'ambassade d'Espagne, et un prélat romain, de passage à Paris, en allant rejoindre son poste à la Nonciature de Bruxelles.

On annonça le dîner.

René, en s'asseyant à table, promena un regard enchanté autour de lui, sur les vieilles boiseries authentiques, sur les deux Vélasquez en leurs cadres d'or patinés, sur le lustre en " larmes " de cristal de roche, et il dit avec un heureux sourire :

— C'est la deuxième fois que je dîne ici, depuis mon retour, ma sœur, et je crois que mon plaisir en est doublé !

— Le mien l'est aussi ! répondit Anne.

Le prélat dit sentencieusement :

— Vous avez le goût du foyer, Monsieur ? C'est un signe des temps : vous êtes mûr pour le mariage !

Une pensée, plus rapide qu'une flèche, traversa l'esprit de Frécourt. Voudrait-on le marier ? Il savait sa sœur incapable d'une machination quelconque à son égard. Mais son beau-frère ? Il lui témoignait tant d'estime, à lui, René, et il aimait tant sa sœur Mercédès ? Cela troubla Frécourt, non qu'il ne trouvât point Mme de Prauthoy charmante et parfaite, mais il ne se sentait aucune vocation pour le mariage ; au contraire.

Et justement, la marquise de Prauthoy répondait au prélat, de sa voix mélodieuse et chaude :

— Vous avez raison, Monsignor. Un homme de trente ans *doit* se marier. C'est un devoir commandé par la religion et la société à la fois.

— Vous prônez la repopulation de la France, Madame ? demanda l'attaché d'ambassade.

— Oui, Monsieur. Et je vous prie d'observer que je mets en pratique mes théories. J'ai été mariée deux ans ; et j'ai mis deux soldats au monde !

— Il est bien regrettable, Marquise, reprit le prélat, que toutes les dames ne pensent pas comme vous !

— N'est-ce pas ? Surtout celles qui ont le bonheur de garder très longtemps leur mari. Celles-là, bien souvent, ne goûtent pas assez la joie sans pareille de vivre à deux. Les vieux ménages sont parfois de si tristes ménages ! Et c'est si lamentable de rester seule !

Elle soupira, et ses yeux lumineux se voilèrent de larmes.

René de Frécourt devenait horriblement gêné.

Le prélat romain prononça :

— Vous avez fait, Madame, une perte irréparable !

Mme de Prauthoy releva la tête.

— Oui, Monsignor. Vous avez dit le mot : *irréparable*. Car mes principes formels s'opposent absolument à ce que je tente de nouveau de me refaire un bonheur sur la terre. Je n'admets pas qu'une femme se marie deux fois !

Le prélat et l'attaché s'exclamèrent chacun dans un sens différent. La duchesse acquiesça :

— Tu as raison, Mercédès, tu es dans le vrai. Je suis tout à fait de ton avis.

Frécourt se sentit soulagé d'un grand poids.

Quand on fut rentré au salon, et que les petites de Miramar,

tout de blancs vêtues, leurs opulentes chevelures sombres épandués sur leurs épaules, arrivèrent pour offrir le café, servi dans du vieux Saxe, Frécourt n'eut pas à évoluer savamment pour se rapprocher de Mercédès. Le duc venait d'entamer, en espagnol, une discussion politique avec son attaché. Le prélat s'entretenait avec la duchesse des dernières affaires de Rome, dans la langue harmonieuse du Tasse. Le champ était libre.

Et, tout de suite, entre René et la marquise, la conversation monta au sommet de la dissertation philosophique. Ni l'un ni l'autre n'étaient de ces êtres insignifiants que les banalités amusent, que les frivolités retiennent. Le potage mondain n'était pas leur fait. Il fallait autre chose pour les intéresser.

Mme de Prauthoy était une femme d'une piété ardente, un peu exaltée d'apparence, pour des Français ; mais d'une allure si franche et si ferme, qu'il fallait bien l'admirer au fond. Elle ne pouvait pas parler dix minutes, et surtout sérieusement, sans aborder bravement la question religieuse. René croyait comme elle, parce qu'il était d'une race croyante et que la foi se transmet dans le sang. Il pratiquait comme elle, parce qu'il avait été à bonne école, et que, " la foi, sans les œuvres lui semblait une foi morte." Aussi s'entendaient-ils parfaitement l'un et l'autre, et d'autant mieux qu'aucune arrière-pensée d'intérêt personnel ne pouvait se glisser derrière leur loyale sympathie.

Au coup de dix heures, Mlles de Miramar, qui s'étaient tenues, fort droites et fort sages, tout ce temps-là, sur un canapé derrière une table, à regarder des gravures, se levèrent aussitôt et firent leurs révérences aux assistants, avant de s'en aller coucher. Cela fit un petit mouvement dans le salon : les groupes se rapprochèrent.

Frécourt en ressentit un ennui, parce qu'il aurait voulu parler de sa sœur Madeleine à Mme de Prauthoy, et qu'il n'en avait pas encore trouvé l'occasion. Ce sujet délicat, et qui lui tenait si fort au cœur, lui parut assez difficile à aborder, pour s'en fier au hasard de l'amener sur le tapis. Maintenant, il le regrettait. Mais il y a une sorte de fluide magnétique entre gens qui se comprennent, une espèce de seconde vue qui fait deviner à l'un ce que l'autre pense. Et ce fut Mme de Prauthoy qui, le plus naturellement du monde, parla de Madeleine à René.

— Comment avez-vous trouvé votre sœur de la Saulaye ?

La question directe embarrassa le jeune homme. Il évita d'y répondre.

— J'ai déjeuné avec elle, ce matin, dit-il. J'ai vu son fils, qui est délicieux, et l'abbé de son fils, avec lequel j'ai beaucoup

causé de l'Afrique. Que deviendrait ma sœur, si elle n'avait pas cet enfant ?

— Pauvre femme ! dit Mme de Prauthoy d'un ton de compassion profonde. C'est bien à elle qu'on peut appliquer l'adage de Salomon : *Fallax gratia, et vana est pulchritudo* !

La duchesse intervint.

— Ceux qui ont marié Madeleine avec la Saulaye, dit-elle, ont commis un crime. Ils ont brisé une jeune vie, et porté la désespérance dans une âme qui n'a pas la force de se reprendre.

René ne put s'empêcher de dire, avec un léger accent de reproche :

— Comment se fait-il, ma bonne Anne, que tu ne m'aies pas tenu mieux au courant des progrès du mal chez notre sœur ?

— Mon cher ami, répliqua nettement la duchesse, d'abord, je trouvais inutile et oiseux de t'inquiéter en pure perte, puisque tu n'y pouvais rien ; et ensuite il m'eût été fort difficile de préciser des faits que j'ignore moi-même pour la plupart. Je t'ai déjà laissé entendre, et je te répète que Madeleine affecte de me traiter en étrangère. Que veux-tu, mon pauvre René, nous autres Frécourt, vieux Lorrains, nous ne sommes plus dans le mouvement ! Madeleine est Saint-Gratien jusqu'à la moelle des os. Il y a un abîme entre nous, hélas !

— Je le sais bien, répondit René, et je le déplore !

— Dieu nous est témoin, continua la duchesse, que nous avons fait tout au monde, mon mari et moi, pour attirer Madeleine ; que nous lui avons largement ouvert nos portes et nos cœurs ; mais nous sommes sans doute trop vieux jeu pour elle. Déjà, elle ne pratique plus, dit-on ; j'ai grand peur qu'elle en vienne à ne plus croire !

Frécourt se garda bien de répéter les lamentables aveux que lui avait fait Madeleine.

V

La comtesse de la Saulaye recevait le mercredi, de quatre à sept heures.

Son frère voulut se rendre à cette réception une fois, pour juger par lui-même des gens que fréquentait sa sœur. Il se doutait bien de leur insuffisance intellectuelle. Mme de la Saulaye n'évoluait pas dans le milieu intelligent, artistique et lettré de sa sœur. Elle ne devait voir que des oisifs, et le soldat qu'était Frécourt, d'instinct, n'aimait pas les oisifs.

En montant l'escalier de sa sœur, entre une double haie de

valets de pied chargés des fourrures de leurs maîtres, René se rappelait involontairement un vieil adage de sa grand'mère : " un être inutile devient tôt ou tard un être nuisible. "

Mon Dieu ! comme il aurait voulu les inscrire, ces paroles, en lettres de feu sur les murailles du salon de sa sœur, tandis qu'il y voyait défiler tant d'oisifs et d'oisives, portant sur leurs épaules, selon l'expression d'un saint " le poids de leurs moulins et de leurs prés ! "

Le ménage Bénamont était là, bien entendu : le mari, affaissé dans un fauteuil, ne soufflait mot ; la femme, en revanche, jacassait sans rime ni raison, avec une voix de crécelle, des petits éclats de rire incohérents, et un tic perpétuel qui lui faisait à chaque instant rajuster sa voilette sur son nez retroussé ; trait le plus remarquable de son incolore physionomie.

Madeleine l'écoutait, l'air amusé, jetant parfois, dans ce verbiage insipide, la note juste d'un mot d'esprit.

Mme de Bénamont était myope, et se servait volontiers d'un immense face à main d'écaillé, qu'elle braquait sur les gens avec la plus parfaite indifférence. La façon dont elle toisait les arrivants suffoqua Frécourt.

La porte s'ouvrait à chaque minute.

René reconnut deux jeunes gens, qu'il avait quittés en complet " d'Eton ", avec de grands cols blancs rabattus.

Ils étaient devenus des " conducteurs de cotillons " attitrés, des favoris de toutes les maîtresses de maison, qui leur cherchaient de bonnes dots pour redorer leur blason dont on ne distinguait plus les couleurs. René les trouva stupides.

Les vieux, en guêtres blanches, lui semblèrent encore plus pénibles à voir. Comment, au déclin de leur vie, à l'heure où la pensée de l'éternité devrait seule occuper des êtres raisonnables, ces lugubres fantoches pouvaient-ils encore se cramponner aux puérités mondaines, potiner, minauser, risquer des plaisanteries ineptes !

Quant aux femmes, le ton de leurs propos choqua le spahi au dernier point. Il songeait : " Si mes troupiers avaient tenu de tels discours devant moi, je les aurais fait taire. " Et ces femmes-là, c'étaient les " amies " de sa sœur !

(A suivre)

Bibliographie

Travaux historiques, [1879-1909] publiés depuis trente ans par le Dr. N. E. Dionne, L.L.D., bibliothécaire de la Législature de la Province de Québec, professeur d'Archéologie à l'Université Laval, membre de la Société Royale du Canada.

M. le Dr. Dionne, mérite assurément des félicitations pour l'heureuse idée qu'il a eue de publier en brochure la liste de ses travaux historiques. C'est un service nouveau, après tant d'autres, qu'il a rendu à ses compatriotes en leur assurant un usage constant et facile de l'œuvre considérable qu'il a contribué à l'histoire de son pays. Il dit, dans sa préface :

“ Il est assez facile de s'apercevoir que les travaux historiques en ce pays se multiplient de plus en plus, par le livre, la brochure, la revue et le journal. Aussi le temps approche où il deviendra de plus en plus difficile de s'orienter à travers le dédale des journaux et des revues qui les reproduisent. Il est vrai que les revues nous apportent périodiquement des tables qui simplifient la besogne du chercheur. Mais les journaux ne peuvent parvenir à un tel résultat, pour des raisons faciles à comprendre. Il n'est donc pas hors de propos d'abvier à un pareil inconvénient, en dressant un tableau fidèle des articles qu'ils publient. L'auteur seul peut se livrer à cette tâche, qui est moins grave pour lui que pour tout autre. Voilà pourquoi, suivant l'exemple de M. Sulte, j'ai entrepris de livrer au public des chercheurs, les titres de mes écrits avec l'indication de la revue ou du journal où ils ont vu le jour.”

On comprendra mieux combien il a eu raison quand on verra que sa brochure contient la liste de tout près de 300 travaux historiques dont 36 études ou brochures, 105 articles de revues et 130 articles de journaux.



Nous accusons réception des livres suivants :

Le Parler Populaire des Canadiens-Français ou lexique des canadianismes, acadianismes, anglicismes, américanismes, mots anglais les plus en usage au sein des familles canadiennes et acadiennes françaises, comprenant environ 15,000 mots et expressions avec de nombreux exemples pour mieux

faire comprendre la portée de chaque mot ou expression, par N. E. Dionne, M.D., L.L.D., bibliothécaire de la Législature de la Province de Québec, professeur d'Archéologie à l'Université Laval, membre de la Société Royale du Canada.

Pierre Bédard et ses Fils, Galerie Historique, par N. E. Dionne, L.L.D., M.S.R.C.

Les Trois Comédies du "Statu Quo" 1834, avec une préface par N. E. Dionne, L.L.D., M.S.R.C.

Edu:ation Moderne et Entraînement Professionnel, par Edmond Saucier, Louiseville, P. Q.

"L'Avenir du Canada-Français" par Arthur Saint-Pierre.

Imprimerie du "*Message*," 1092, rue Bordeaux, Montréal.

Intéressante plaquette, animée d'un grand souffle patriotique, où l'auteur, l'un de nos jeunes confrères, étudie cette très grave question de l'avenir du Canada-français. Il estime que la rupture du lien colonial est chose inévitable, se prononce contre l'annexion aux Etats-Unis et voit dans la constitution d'un état français autonome la seule garantie de survivance de notre race. C'est la thèse défendue jadis avec beaucoup de talent par M. Tardivel.

Greffe d'Or, (par Jacqueline Rivière.)

Dans cette œuvre très prenante et fortement pensée, l'auteur met en scène une de ces unions malheureusement trop fréquentes entre descendants de lignées suzeraines et filles de rois industriels.

L'élément "nouveau monde" est très curieusement étudié, et notre vieille aristocratie latine peinte avec un sévère souci de sincérité. Le thème, très inédit, est le tribut d'usure nerveuse payé par les héritiers de ces milliardaires américains que la poursuite intensive de l'or fait vivre trop vite. Un drame familial poignant sert d'appui à cette thèse tragique, enveloppée très heureusement d'une grande poésie philosophique.

Pour recevoir ce volume franco, il suffit d'envoyer 60 cents en mandat-poste ou en timbres à M. HENRI GAUTHIER, éditeur, 55, quai des Grands-Augustins, à Paris. Ajouter 10 cents pour recevoir le volume relié en toile bleue, tranches marbrées.

On peut se le procurer par l'entremise de la "REVUE FRANCO-AMÉRICAINNE," ainsi que les volumes ci-haut mentionnés.



A propos du concert donné par la Symphonie de Québec, le 17 novembre

Il y a plusieurs années, le septuor Haydn s'éteignait—et il méritait bien de mourir pour avoir fait consister sa gloire à seriner en toutes occasions des machines comme Pizzicato, de Délibes, ou Stéphanie Gavotte.—Mais sous toutes les cendres, il reste des tisons, et les tisons éparpillés du Septuor, ravivés par de nouveaux éléments—beaucoup plus puissants que les premiers—reprirent feu. La Symphonie naquit. Puis elle évolua. Le public charmé entendit le son du cor, non pas dans les bois, mais en même temps que les bois. Le cor, le vrai cor français, téméraire comme tout ce qui est français, eut des audaces inouïes, dont la moindre n'était pas d'oser chanter avec les cordes. Ensuite le trombone, malgré son titre de roi à lui donné par Berlioz, obtint, dans cette république instrumentale, la place qu'ont les rois—c'est-à-dire la première—dans les républiques sociales. Des violoncelles pleurèrent ou voulurent pleurer à l'unisson. Des clarinettes offrirent d'admirables couacs comme contribution à l'ensemble. Il sortit des soupirs des violons, des tonnerres des tymbales, des sifflements des flûtes, des meuglements des bassons, et, de tout cela, quelque chose à quoi nous n'étions pas habitués, et qui était un orchestre complet. (Pour plus amples renseignements sur la composition d'un orchestre, lire la pièce de V. Hugo : "Que la musique date du XVIIe siècle.") Et tous ces éléments sauvages, qui, jusque-là, avaient vécu chacun de sa propre vie, se plièrent peu à peu à la vie en commun : il ne leur fallut pas la fréquentation des neuf sacrements d'Auguste Comte pour comprendre les avantages du collectivisme. Cependant j'imagine que l'évolution n'est

pas encore complète. La Symphonie, qui a beaucoup marché depuis sa fondation, est encore à la période des acheminements, mais des acheminements sûrs, et qui conduisent au succès final. Elle a fait sa part, toute sa part. Chacun de ses membres a fait aussi sa part, sa grosse part de sacrifice. Il faut faire attention que ces messieurs et ces dames répètent chaque semaine—et plusieurs fois par semaine, à l'époque des concerts—, avec, comme récompense, la perspective de ne pas se trouver en déficit, quand l'assistance a été nombreuse. De ce côté, tout va bien, cette année, grâce aux souscriptions d'un grand nombre de citoyens. Mais nous croyons qu'une œuvre de l'importance de celle que poursuit la Symphonie devrait être l'objet de plus de sollicitude de la part de la cité. Ne serait-il pas possible de fournir une salle de répétition et de concert à cette organisation sérieuse, qui est d'une utilité tout aussi générale que les écoles de faubourgs pour lesquelles toute la ville est appelée à payer des sommes énormes ?

Voilà une question municipale qui est en même temps une question d'art. Et ma foi, nous exemptons bien des taxes des institutions fort nombreuses, pourquoi ne nous taxerions-nous pas en faveur d'une autre institution dont la nécessité est indiscutable ? Pourquoi la corporation de Québec ne ferait-elle pas comme la plupart des municipalités où sont établies des écoles des arts et manufactures, qui sont heureuses de mettre à la disposition du Conseil des arts, des salles éclairées et chauffées à leurs frais ? L'enseignement de la musique n'est pas du tout organisé dans notre province, et c'est un tort. La Symphonie est un facteur d'éducation, la cité devrait l'aider dans une large mesure.

Un exemple à suivre

Parmi les nombreuses lettres de félicitations et d'encouragement que nous avons reçues depuis quelques semaines la note suivante nous a tout particulièrement touché—on comprendra pourquoi—à ce point que nous ne résistons pas au désir de la mettre sous les yeux de nos lecteurs :

*“ J'ai le plaisir, nous écrit un curé patriote, de vous adresser \$1.50 pour un nouvel abonné.....
“ Quelle belle et bonne œuvre vous faites en démasquant les manières d'agir de nos pires ennemis. Ceux qui s'attaquent à notre langue et à notre religion ne seront jamais trop combattus.*

Votre tout dévoué”.

Voilà, certes, une manière très pratique d'envisager la situation. Bien plus, voilà un exemple que l'on nous permettra bien de recommander à tous nos amis.

Ce qu'il faut à la REVUE c'est une liste d'abonnés considérable qui nous permette à la fois de poursuivre plus efficacement l'œuvre que nous avons entreprise et de lui donner tous les développements nécessaires.

Comme le dit très bien notre correspondant, le meilleur moyen de combattre nos ennemis c'est d'exposer leur manière d'agir. Ils n'en seront peut-être pas moins âpres au gain ou moins ardents dans la lutte, mais nous aurons gagné un grand point en les forçant d'être plus prudents et surtout plus honnêtes. Un autre but à atteindre c'est bien de réveiller le trop grand nombre des nôtres qui ne voient pas le danger et, jugeant les hommes et les choses par ce qui se passe dans leur entourage immédiat, croient toujours que tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes.

Aussi comptons-nous sur la propagande faite en faveur de la REVUE par nos abonnés. Il n'est pas un seul d'entre eux qui ne possède 10 ou 15 amis que nos questions intéressent et qui sont tous disposés à seconder l'œuvre que nous

poursuivons M. Laflamme et moi depuis bientôt deux ans. Un dollar et demi, c'est peu de chose, mais c'est beaucoup pour une institution qui en demande quelque milliers pour faire ses frais immédiats.

Nous voulons voir la REVUE commencer sa troisième année avec ses dix mille abonnés ! Si nos amis le veulent ce résultat sera vite obtenu.

Du reste, on s'inquiète, dans le camp ennemi, de l'étendue de notre champ d'action. Il faut pouvoir donner une réponse victorieuse à tous les mouchards qui guettent nos sacs de malle et nos listes afin d'y trouver prétexte à rapetisser notre œuvre et à diminuer son influence. La REVUE, à cause même de la mission difficile qu'elle s'est donnée, n'aura jamais le bras trop long.

Et puis, en la développant, comme nous le voudrions, nous caressons toujours l'espoir d'en faire le plus grand et le meilleur magazine français publié sur le continent.

Qui veut en être ? Envoyez-nous des abonnés avec vos lettres de félicitations !

J. A. LEFEBVRE,
Administrateur.

P. S.—Un échantillon de la REVUE sera adressé aux personnes que nous recommanderont nos abonnés.

J. A. L.